



Secrétariat du
Conseil du Trésor

Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états
financiers consolidés
2018-2019

**Treasury Board Secretariat
Office of the Minister**

99 Wellesley Street West
Room 4320, Whitney Block
Toronto, ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333
Fax: 416-327-3790

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-325-0374

**Secrétariat du Conseil du
Trésor
Bureau du ministre**

99, rue Wellesley Ouest
Édifice Whitney, bureau 4320
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333
Téléc. : 416 327-3790

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7^e étage, Édifice Frost Sud
7, Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-0400
Télécopieur : 416 325-0374



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre honneur,

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2019, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2019

Original signé par

L'honorable Rod A. Phillips
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2019

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction.....	1
Présentation des Comptes publics.....	2
Étude et analyse des états financiers	2
États financiers consolidés	2
Autres éléments du rapport annuel.....	4
Volumes complémentaires	4
Énoncé de responsabilité	5
Points saillants	9
Analyse des résultats de 2018-2019	12
Revenus.....	12
Charges	17
Analyse de l'état de la situation financière.....	24
Dépenses au titre de l'infrastructure	28
Passif	29
Risques et gestion des risques	32
Ratios financiers clés.....	35
Gestion financière	38
Activités non financières	40
Santé	40
Éducation.....	41
Éducation postsecondaire et formation	42
Services à l'enfance et services sociaux	43
Justice.....	44
État des immobilisations corporelles provinciales	45
Transparence et responsabilité	47
Nouveautés en ce qui concerne les Normes comptables pour le secteur public	47
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	47

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la vérificatrice	51
État consolidé des résultats	55
État consolidé de la situation financière	56
État consolidé de l'évolution de la dette nette	57
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	57
État consolidé des flux de trésorerie	58
Notes afférentes aux états financiers consolidés	59
Annexes aux états financiers consolidés	101
Glossaire	123
Sources de renseignements supplémentaires	130

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2018-2019. Chaque année, le gouvernement publie les Comptes publics pour donner à la population de l'Ontario une image claire et transparente des finances de la province.

Le plan de notre gouvernement vise principalement à investir dans les programmes et les services de première ligne, tels que ceux des secteurs de la santé et de l'éducation, à rétablir la confiance dans les finances de l'Ontario et à faire en sorte que notre province continue d'être un excellent endroit où vivre, travailler et élever une famille. Ces objectifs guident tout ce que nous faisons. De Windsor à Kenora, en passant par Ottawa et Moosonee, nous nous employons à assurer la réussite de la population maintenant et la prospérité des générations futures.

Les *Comptes publics de l'Ontario de 2018-2019* démontrent que nous pouvons respecter l'argent des contribuables et mettre l'accent sur des choses telles que nos systèmes de santé, d'éducation et de transport de calibre mondial.

Tout en continuant de déployer des efforts pour changer la culture du gouvernement, nous investissons dans les programmes et les services de base. Par exemple, nous nous sommes engagés à investir cette année la somme totale de 18 milliards de dollars dans le secteur hospitalier.

Lorsque notre gouvernement est entré en fonction, nous savions qu'il était prioritaire de rétablir la confiance et la responsabilité à l'égard des finances de la province tout en investissant dans les services cruciaux sur lesquels compte tout particulièrement la population de l'Ontario. Nous avons agi sans tarder et imposé le gel des dépenses discrétionnaires, mettant en veilleuse les choses qui ne mettaient pas en péril la prestation des services.

Au cours des mois qui ont suivi, nous avons continué de travailler fort pour faire en sorte que les services publics soient efficaces, efficients et viables pour les générations futures en :

- Prenant des mesures pour mettre fin à la « folie du mois de mars », c'est-à-dire aux dépenses que les gouvernements engagent habituellement à la fin de l'exercice en vue d'utiliser les fonds restant dans leurs budgets. Ces mesures et d'autres initiatives de gestion des dépenses ont permis aux contribuables d'économiser 153 millions de dollars;
- Éliminant des lignes terrestres pour les téléphones et les télécopieurs à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario;
- Créant la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, qui avait pour mission d'examiner l'historique des dépenses et des pratiques comptables de l'Ontario. Cette commission a conclu que le gouvernement précédent a légué à l'Ontario un déficit de 15 milliards de dollars en 2018-2019;

- Mettant sur pied un nouveau Comité de la vérification et de la responsabilisation pour accroître la surveillance et la responsabilité des dépenses du gouvernement;
- Confiant à EY Canada la tâche d'effectuer un examen ligne par ligne des dépenses et en prenant des mesures pour adopter ses recommandations en vue d'optimiser les ressources pour la population de l'Ontario;
- Entreprenant un processus de planification pluriannuelle à l'échelle du gouvernement pour nous aider à déceler toutes les possibilités d'améliorer la viabilité du gouvernement, à l'heure actuelle et pour l'avenir.

Grâce à ces mesures, nous nous attaquons au déficit de façon mesurée et responsable.

Notre gouvernement travaille fort au quotidien pour rétablir la confiance et la responsabilité à l'égard des finances de la province tout en maintenant les services de qualité que la population de l'Ontario s'attend de recevoir et qu'elle mérite. Nous continuerons d'être ouverts, honnêtes et transparents concernant l'état des finances de l'Ontario et nous nous emploierons à faire en sorte que les contribuables en aient pour leur argent, qui est durement gagné.

Notre gouvernement continuera à tracer une voie prudente et responsable pour rétablir l'équilibre qui permettra d'améliorer les services, d'alléger le fardeau de la dette et de bâtir l'avenir. C'est l'engagement que nous avons pris envers la population de l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés de l'Ontario présentent les résultats financiers pour l'exercice 2018-2019 par rapport au budget retraité de 2018 rendu public en mars 2018 et à la situation financière du gouvernement au 31 mars 2019. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour un certain nombre de ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infoTBS@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Kevin French

Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor, et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement

Présentation des Comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et deux volumes complémentaires.

Le rapport annuel englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget retraité de 2018 et les résultats de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques potentiels pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice sur lequel porte le rapport. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus du gouvernement pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire retraité, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.
- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province. Il est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont le gouvernement aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit accumulé. Un déficit affiché au cours de l'exercice augmente le déficit accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 5, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 51, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Le volume 3 contient les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

À compter de 2018-2019, le volume 2 ne fait plus partie des Comptes publics. Ce volume contenait auparavant les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers. Pour consulter ces états financiers, il suffit de se rendre à ontario.ca/comptespublics et de cliquer sur le lien menant au site Web des organismes. Ils sont aussi disponibles sur demande.

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 51 à 53, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés généralement reconnus pour le secteur public. La direction est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Original signé par

Kevin French
Sous-ministre, Secrétariat du
Conseil du Trésor, et
secrétaire du Conseil du
Trésor et du Conseil de
gestion du gouvernement

16 août 2019

Original signé par

Greg Orensak
Sous-ministre,
Ministère des Finances

16 août 2019

Original signé par

Maureen Buckley, CPA, CA
Sous-ministre adjointe et
contrôleuse provinciale
Secrétariat du Conseil du
Trésor

16 août 2019

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor

16 août 2019

Original signé par

L'honorable Rod A. Phillips
Ministre des Finances

16 août 2019

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Les chiffres du budget retraité de 2018 ont été rajustés en fonction de l'examen par la vérificatrice générale du *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*, qui englobe la modification du traitement comptable des charges liées aux régimes de retraite et du refinancement du rajustement global. En septembre 2018, la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) a publié son rapport, qui renfermait des recommandations pour les pratiques comptables du gouvernement et établissait un déficit de base révisé de 15,0 milliards de dollars pour 2018-2019. Par la suite, dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* (Exposé économique d'automne), le gouvernement a déclaré un déficit de 14,5 milliards de dollars, soit 0,5 milliard de dollars de moins que le déficit de base établi par la Commission, grâce aux mesures qu'il a prises sur-le-champ pour réaliser des économies. Une autre amélioration de 2,8 milliards de dollars ayant été constatée dans les perspectives financières provisoires pour 2018-2019, le déficit s'est chiffré à 11,7 milliards de dollars, comme cela a été indiqué dans le budget de 2019.

Points saillants des résultats financiers

- La province a affiché un déficit de 7,4 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019, ce qui est inférieur aux chiffres du budget retraité de 2018-2019, en raison des revenus plus élevés et des dépenses limitées (voir le tableau 1 à la page 11).
- Le total des revenus est de 153,7 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars ou 0,8 % de plus que ce qui était indiqué dans le budget retraité de 2018-2019, en raison principalement des revenus fiscaux supérieurs découlant des bénéfices élevés des entreprises, de la croissance du marché du travail et d'une consommation accrue des consommateurs (voir les détails aux pages 12 et 13).
- Les charges de programmes totalisent 148,7 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 2,3 milliards de dollars, ou 1,5 %, aux chiffres du budget retraité de 2018-2019. Les investissements sont plus élevés dans les secteurs de la santé et de l'éducation postsecondaire, mais les charges de programmes dans les autres secteurs sont inférieures en raison des restrictions imposées aux dépenses discrétionnaires à l'échelle du gouvernement et d'autres facteurs tels que la révision de l'échéancier d'investissements dans des projets de transport en commun municipaux et l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange (voir les détails aux pages 17 à 20).
- L'intérêt sur la dette est quelque peu inférieur aux chiffres du budget retraité de 2018-2019, soit de 0,1 milliard de dollars, mais supérieur de 0,5 milliard de dollars ou de 4,2 % aux chiffres de l'année précédente (voir les détails à la page 23).

- La valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure pour le transport, a augmenté de 7,0 milliards de dollars durant l'année. La province a investi 13,0 milliards de dollars dans ses actifs grâce à de nouveaux investissements dans les immobilisations, faits surtout dans le transport, la santé et l'éducation. La province a aussi effectué des investissements supplémentaires de 2,9 milliards de dollars dans des transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure (voir les détails aux pages 26 à 28).
- Le passif total s'est accru de 20,1 milliards de dollars et l'actif financier a augmenté de 5,4 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 14,7 milliards de dollars, ou 4,5 %, de la dette nette par rapport à l'année précédente. Le déficit accumulé a augmenté de 7,6 milliards de dollars, ou 3,6 %, par rapport à l'année précédente en raison surtout du déficit déclaré de 7,4 milliards de dollars et d'autres rajustements de 0,2 milliard de dollars ayant trait aux entreprises publiques (voir les détails aux pages 29 à 31).

Points saillants

Points saillants des résultats financiers 2018-2019 (en milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget retraité 2018 ¹	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2017-2018 retraités ²	Variation par rapport au(x)	
				Budget retraité 2018	Chiffres réels 2017-2018 retraités
Total des revenus	152,5	153,7	150,6	1,2	3,1
Charges					
Programmes	151,0	148,7	142,4	(2,3)	6,3
Intérêt sur la dette	12,5	12,4	11,9	(0,1)	0,5
Total des charges	163,5	161,1	154,3	(2,4)	6,8
Réserve	0,7	–	–	(0,7)	–
Déficit annuel	(11,7)	(7,4)	(3,7)	4,3	(3,7)

État consolidé de la situation financière Au 31 mars

Actif financier		87,2	81,8		5,4
Passif		425,7	405,6		20,1
Dette nette		(338,5)	(323,8)		(14,7)
Actif non financier		121,9	114,8		7,1
Déficit accumulé		(216,6)	(209,0)		(7,6)

¹ Les charges indiquées dans le budget retraité de 2018 ont été rajustées pour tenir compte de la modification des méthodes comptables. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

² L'actif financier et le passif ont été retraités pour tenir compte de la modification de la présentation. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Analyse des résultats de 2018-2019

Résultats réels de 2018-2019
(en milliards de dollars)

Tableau 2

	Budget retraité 2018	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2017-2018 retraités	Variation par rapport au(x)	
				Budget retraité 2018	Chiffres réels 2017-2018 retraités
Revenus					
Revenus fiscaux	103,6	105,5	99,7	1,9	5,8
Gouvernement du Canada	26,0	25,1	24,9	(0,9)	0,2
Revenus tirés des entreprises publiques	5,3	5,5	6,2	0,2	(0,7)
Autres revenus non fiscaux	17,6	17,6	19,9	–	(2,3)
Total des revenus	152,5	153,7	150,6	1,2	3,1

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus

Variations par rapport au budget retraité de 2018

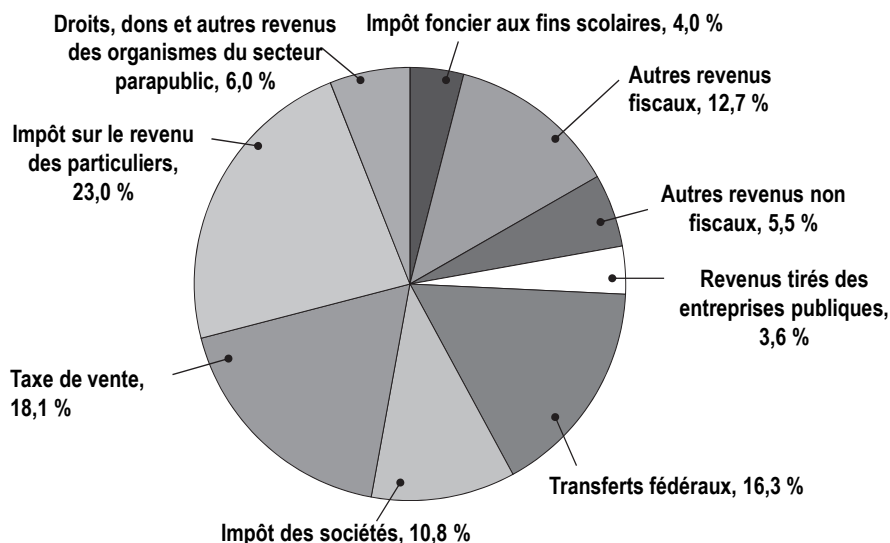
Au cours de l'année civile 2018, le PIB réel de l'Ontario a connu une croissance de 2,3 %, portée par des gains dans les dépenses de consommation et les investissements des entreprises dans les machines et le matériel. Cette croissance était supérieure à celle de 2,2 % prévue dans le budget retraité de 2018.

Les revenus pour 2018-2019 se sont chiffrés à 153,7 milliards de dollars, ce qui est de 0,8 % supérieur aux prévisions du budget retraité de 2018. Voir le graphique 1 pour la ventilation des revenus selon la source.

- Les revenus fiscaux ont été de 105,5 milliards de dollars, ou 1,9 %, supérieurs aux projections du budget retraité de 2018. Cela s'explique surtout par les revenus plus élevés tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH), en partie contrebalancés par les revenus plus faibles générés par l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), la Contribution-santé de l'Ontario et les droits de cession immobilière. Les revenus tirés de l'IRS ont été supérieurs de 1,5 milliard de dollars en raison des montants plus élevés provenant du traitement des déclarations de revenus de 2018 et d'années antérieures. Les revenus tirés de la TVH ont été supérieurs de 1,0 milliard de dollars en raison des dépenses des ménages plus élevées en 2017 et en 2018. Les revenus générés par l'IRP et la Contribution-santé de l'Ontario sont inférieurs de 0,3 milliard de dollars à cause surtout des mesures fiscales prises, telles que le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu, et des montants moins élevés provenant du traitement des déclarations de revenus de 2018 et d'années antérieures. Les revenus tirés des droits de cession immobilière ont été de 0,4 milliard de moins en raison des reventes de logements plus faibles que prévu en 2018.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont été inférieurs de 0,9 milliard de dollars aux prévisions du budget retraité de 2018, en raison surtout du financement au titre des projets d'infrastructure.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 0,2 milliard de dollars supérieurs, en raison des revenus nets plus élevés que prévu provenant de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et d'Ontario Power Generation Inc. (OPG).
- Les autres revenus non fiscaux ont dans l'ensemble été assez fidèles aux prévisions du budget retraité. Les revenus moins élevés provenant du produit tiré des quotas d'émissions de carbone en raison de l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange sont contrebalancés par des revenus supérieurs provenant d'autres sources.

Revenus de 2018-2019 par source (153,7 G\$) Graphique 1



Nota : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Variations par rapport aux chiffres réels retraités de 2017-2018 et d'années antérieures

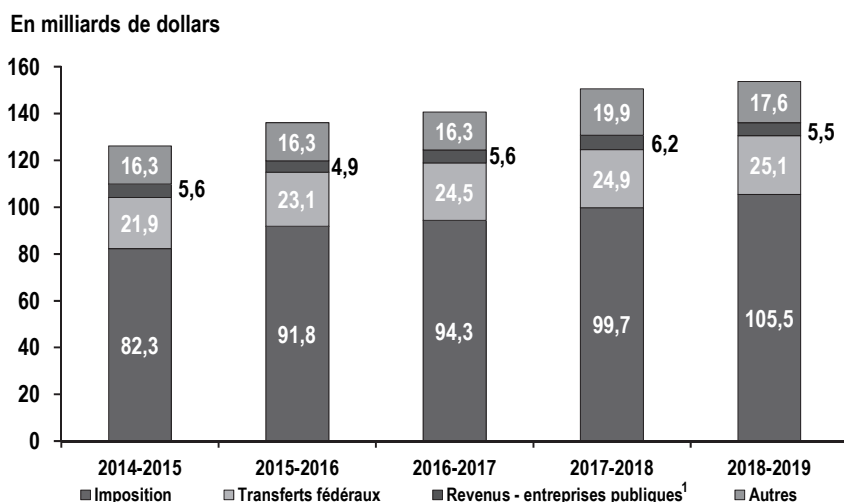
Le total des revenus pour 2018-2019 a augmenté de 3,1 milliards de dollars, ou 2,1 %, par rapport à ceux de l'année précédente.

- Les revenus fiscaux se sont accrus de 5,8 milliards de dollars, ou 5,8 %, en raison surtout de la croissance de l'IRP, de l'IRS et de la TVH. Les revenus tirés de l'IRP se sont accrus de 2,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,5 % attribuable en grande partie à la croissance de l'emploi et de la rémunération en 2018. Les revenus tirés de l'IRS se sont accrus de 1,0 milliard de dollars, soit une majoration de 6,4 % attribuable à la hausse marquée des bénéfices d'exploitation de 9,6 % en 2018-2019. Les revenus tirés de la TVH se sont accrus de 1,7 milliard de dollars (7,4 %), ce qui s'explique par la croissance de la consommation personnelle nominale de 4,8 %.
- Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont été plus élevés en 2018-2019, en hausse de 0,2 milliard de dollars, grâce aux transferts plus élevés que prévu aux principaux programmes financés par le gouvernement fédéral, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le financement au titre des soins à domicile et de la santé mentale, les programmes pour le marché du travail, les transferts en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi que les transferts directs au secteur parapublic. Cette hausse a été en partie neutralisée par les paiements de péréquation et les transferts en matière d'infrastructure moins élevés.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 0,7 milliard de dollars inférieurs en 2018-2019 en raison principalement des revenus ponctuels générés en 2017-2018 par Ontario Power Generation (OPG) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Les revenus nets moins élevés d'OPG sont en grande partie attribuables aux revenus ponctuels qui ont découlé de la vente de l'immeuble abritant le siège social d'OPG et des terrains de Lakeview en 2017-2018 et des gains ponctuels réalisés par l'OLG en 2017-2018 lors de la vente d'actifs parce que des regroupements de zones de jeu ont été confiés à des fournisseurs de services. Le revenu net d'Hydro One a été inférieur en raison surtout de la dépréciation qui a découlé d'une décision réglementaire de partager avec les consommateurs les économies d'impôt découlant du premier appel public à l'épargne d'Hydro One.
- Les autres revenus non fiscaux ont été inférieurs de 2,3 milliards de dollars en 2018-2019, en raison surtout des revenus ponctuels générés par la vente d'actions d'Hydro One en 2017-2018, de l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange à la suite de la vente aux enchères du 15 mai 2018 et de la cessation de la redevance de liquidation de la dette en 2017-2018. Cette diminution est en partie contrebalancée par les revenus plus élevés tirés d'autres sources.

Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de la province.

Revenus par source – comparaison sur 5 ans Graphique 2



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels aux actions que possède la province.

Revenus fiscaux

Entre 2014-2015 et 2018-2019, les revenus fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 6,4 %, ce qui est supérieur au taux moyen annuel de croissance du PIB nominal de 4,2 %.

Bien que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien. La hausse de certaines autres sources de revenus, telles que l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes. L'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB. En outre, les changements subis par les sources comme les taxes sur l'essence et sur les carburants, qui sont basées sur le volume, suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus sont moins touchées par l'évolution des prix.

La tendance à la hausse des revenus fiscaux entre 2014-2015 et 2018-2019 est attribuable principalement à la croissance économique.

Paielements de transfert du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement du Canada sont fondés sur les dispositions et les formules de financement fédéral-provincial en vigueur. Elles englobent les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation, ainsi que les transferts particuliers au titre des programmes relatifs au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Entre 2014-2015 et 2018-2019, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux moyen annuel de 3,4 %.

Revenus tirés des entreprises publiques

Les revenus de la province englobent le revenu net des entreprises publiques suivantes : Hydro One Limited¹, la Régie des alcools de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et la Société ontarienne de vente du cannabis.

Entre 2014-2015 et 2018-2019, les revenus tirés des entreprises publiques ont diminué de 0,7 % en moyenne par année.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne, et les revenus tirés du secteur de l'électricité tels que la redevance de liquidation de la dette et les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 1,9 % entre 2014-2015 et 2018-2019.

¹ Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation de la province dans cette entreprise.

Charges

Charges réelles de 2018-2019
(en milliards de dollars)

Tableau 3

	Budget retraité 2018 ²	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2017-2018 retraités	Variation par rapport au(x)	
				Budget retraité 2018	Chiffres réels 2017-2018 retraités
Charges					
Secteur de la santé	61,2	61,5	59,1	0,3	2,4
Secteur de l'éducation ¹	29,0	28,7	27,3	(0,3)	1,4
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,9	17,2	16,4	(0,7)	0,8
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	11,8	11,9	11,1	0,1	0,8
Justice	4,5	4,4	4,2	(0,1)	0,2
Autres programmes ¹	26,6	25,0	24,3	(1,6)	0,7
Total des charges de programmes	151,0	148,7	142,4	(2,3)	6,3
Intérêt sur la dette	12,5	12,4	11,9	(0,1)	0,5
Total des charges	163,5	161,1	154,3	(2,4)	6,8
Réserve	0,7	–	–	(0,7)	–

¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes en fonction de la présentation du tableau 3.17 du budget 2018. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers donne des précisions.

² Les charges indiquées dans le budget retraits de 2018 ont été rajustées pour tenir compte de la modification des méthodes comptables. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

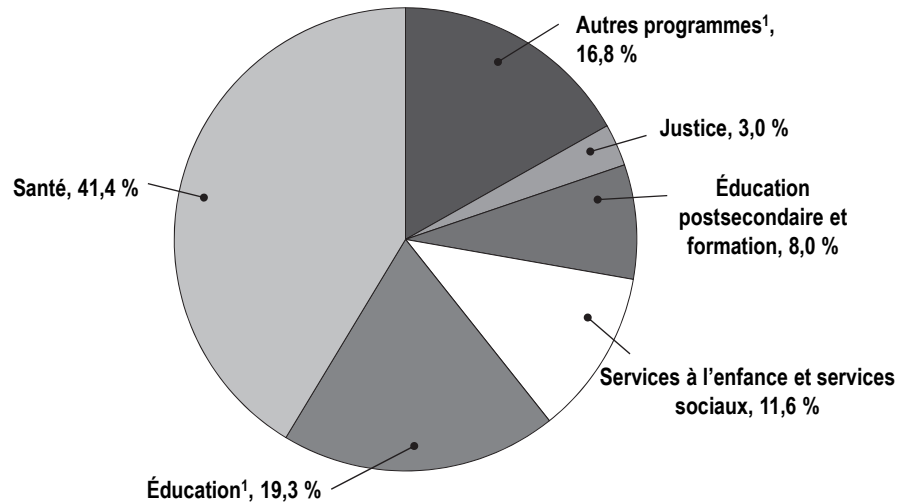
Variations par rapport au budget retraits de 2018

Le total des charges en 2018-2019 s'est chiffré à 161,1 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 2,4 milliards de dollars au budget retraits de 2018. Les charges de programmes ont été de 148,7 milliards de dollars, en baisse de 2,3 milliards de dollars par rapport au plan, qui les établissait à 151,0 milliards de dollars. Les dépenses dans le secteur de la santé et celui de l'éducation postsecondaire et de la formation ont été plus élevées que prévu, mais cette hausse a été contrebalancée par des dépenses inférieures dans les programmes des secteurs de l'éducation, des services à l'enfance et des services sociaux et de la justice (voir le tableau 3). Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 12,4 milliards de dollars, soit 0,1 milliard de dollars de moins que le montant prévu dans le plan, qui était de 12,5 milliards de dollars.

Le graphique 3 illustre la ventilation des charges de programmes selon le secteur.

Charges de programmes de 2018-2019 par secteur (148,7 G\$)

Graphique 3



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes conformément à la présentation du tableau 3.17 du budget de 2018.

Nota : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le total des dépenses de programmes a été de 2,3 milliards de dollars inférieur aux chiffres du budget retraité de 2018, les charges réelles de programmes s'établissant ainsi à 148,7 milliards de dollars. Cette diminution est attribuable à ce qui suit :

- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 0,3 milliard de dollars inférieures à ce qui était prévu, en raison surtout des dépenses des conseils scolaires plus basses que prévu.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 0,7 milliard de dollars inférieures aux prévisions. Le ministère a adopté des stratégies visant à limiter les dépenses discrétionnaires et autres en alignant la majoration des taux d'aide sociale sur le taux d'inflation.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 0,1 milliard de dollars inférieures à ce qui était prévu. Cela est surtout attribuable aux restrictions imposées pour les dépenses discrétionnaires (notamment pour les déplacements, les repas et l'hébergement) et à un examen exhaustif des investissements faits dans le cadre du budget retraité de 2018 en vue d'optimiser les ressources. Cet examen visait à moderniser et à transformer la prestation des services.

- Les charges des autres programmes ont été de 1,5 milliard de dollars inférieures à ce qui était prévu en raison surtout des paiements de transfert réduits pour le transport découlant de la révision des échéanciers de projets de transport en commun municipaux dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun fédéral et de l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange. La baisse affichée en 2018-2019 a été en partie contrebalancée par :
 - les coûts plus élevés que prévu de l'atténuation des tarifs d'électricité;
 - les coûts ponctuels associés à l'annulation graduelle et définitive de quelque 750 contrats d'énergie renouvelable;
 - les rajustements liés au Fonds pour un Ontario vert administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE);
 - la constatation d'un passif éventuel pouvant découler de règlements de revendications territoriales et liées à un territoire;
 - les dépenses supplémentaires au titre du ministère des Affaires municipales et du Logement, qui englobent un investissement ponctuel visant à appuyer les initiatives de modernisation des petites municipalités et des municipalités rurales et des charges hors trésorerie liées à l'utilisation de terrains provinciaux en vue de répondre au besoin de logements abordables.

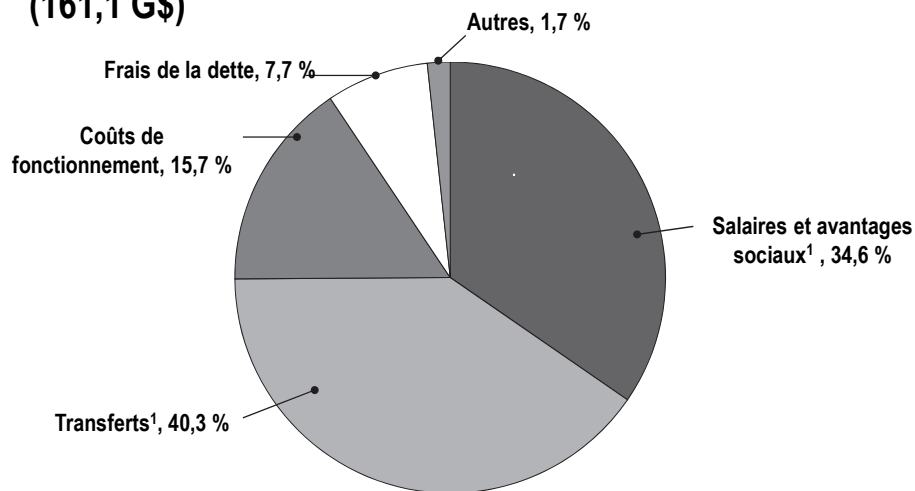
Les charges de programmes inférieures ont été en partie neutralisées par ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont été supérieures de 0,3 milliard de dollars au plan, en raison surtout du règlement d'arbitrage de février 2019 portant sur les services des médecins, de l'augmentation de la demande visant les services d'oncologie et les appareils et accessoires fonctionnels, ainsi que de la bonification des ressources pour les services de traitement des dépendances aux opioïdes et aux autres drogues.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont été de 0,1 milliard de dollars plus élevées, surtout à cause du financement accru du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour permettre à quelque 450 000 étudiantes et étudiants de recevoir de l'aide, y compris des bourses, en 2018-2019. La hausse des dépenses au titre du RAFEO a été atténuée par des économies résultant des activités de gestion des dépenses et des rajustements faits dans l'Exposé économique d'automne, ainsi que d'une réduction des dépenses pour des projets d'immobilisations.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ainsi qu'à la fonction publique de l'Ontario. Il est à noter que la part « Transferts » du graphique 4 n'englobe pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, qui sont inclus dans les autres types de charges telles qu'elles sont présentées par les organismes.

Dépenses par type de charges en 2018-2019 (161,1 G\$)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements aux médecins pour des services médicaux sont inclus dans Transferts.

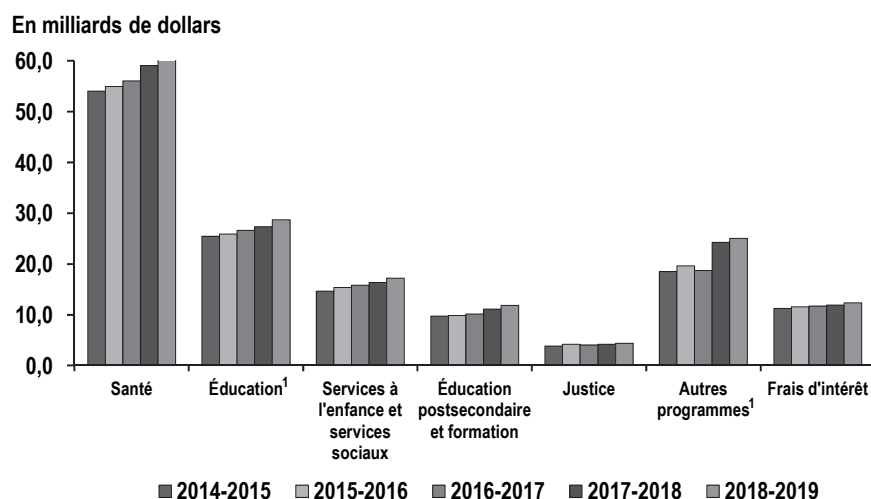
Nota : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les transferts représentent les paiements versés à divers fournisseurs de services pour soutenir la prestation des services publics. Ces parties externes englobent les fournisseurs de services de garde des enfants, les organismes de services sociaux et les professionnels de la santé, y compris les médecins. Une partie importante de ces dépenses consacrées à ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux.

Variation par rapport aux chiffres réels retraités de 2017-2018 et des années antérieures

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – comparaison sur 5 ans Graphique 5



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes conformément à la présentation du tableau 3.17 du budget de 2018.

Nota : Les chiffres réels pour 2014-2015 à 2015-2016 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Les chiffres réels pour 2014-2015 à 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté pour passer de 54,0 milliards de dollars en 2014-2015 à 61,5 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 3,3 % en moyenne par année. Les charges plus élevées s'expliquent par la demande accrue de services de santé fournis dans le cadre du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, l'accroissement du recours aux programmes de médicaments de l'Ontario et aux services d'oncologie, et des charges connexes, ainsi que le financement supplémentaire accordé aux foyers de soins de longue durée et au secteur des hôpitaux.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté, passant de 25,5 milliards de dollars en 2014-2015 à 28,7 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui équivaut à une hausse de 3,1 % en moyenne par année. Cette hausse est surtout attribuable à des investissements visant notamment à augmenter le financement des services de garde d'enfants, les améliorations négociées pour les travailleurs du secteur et les hausses des investissements dans les immobilisations.

- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont augmenté, passant de 14,7 milliards de dollars en 2014-2015 à 17,2 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 4,1 % en moyenne par année. Cette hausse découle surtout de l'augmentation des taux d'aide sociale, ainsi que des investissements faits dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les services de protection de l'enfance, le Programme ontarien des services en matière d'autisme et la Prestation ontarienne pour enfants (POE) pour répondre à la demande croissante et à la complexité des services nécessaires.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont augmenté pour passer de 9,8 milliards de dollars en 2014-2015 à 11,9 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui constitue une hausse de 5,0 % en moyenne par année. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse du financement continu accordé aux établissements d'enseignement postsecondaire.
- Les charges du secteur de la justice ont augmenté pour passer de 3,9 milliards de dollars en 2014-2015 à 4,4 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui équivaut à une majoration de 3,2 % en moyenne par année. Cette augmentation découle principalement des investissements dans le système correctionnel en vue de fournir aux policiers, aux procureurs et aux partenaires du secteur de la justice de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour la protection de la population de l'Ontario contre la violence liée à la drogue, aux armes à feu et aux bandes criminalisées, et d'appuyer les activités de réglementation et de conformité pour les magasins privés de vente au détail de cannabis. Elle est attribuable également à la rémunération de la Police provinciale de l'Ontario, aux travailleurs des services correctionnels et aux avocats provinciaux. Ces investissements ont permis d'améliorer les conditions de détention dans les établissements correctionnels, de fournir des ressources numériques, d'enquête et d'analyse supplémentaires pour la lutte contre les bandes de trafiquants de drogue et les criminels, et d'appuyer l'élaboration d'un système de vente au détail privée de cannabis qui vise à lutter contre le marché illégal et à protéger les enfants.
- Les charges des autres programmes se sont accrues en raison surtout de ce qui suit :
 - les investissements dans les transports en commun et les routes, y compris le financement fédéral à durée limitée des infrastructures pour les projets municipaux de transport en commun;
 - l'accroissement du soutien pour les petites municipalités et les municipalités rurales et de nouvelles charges de programmes ayant trait à l'utilisation de terrains provinciaux en vue de répondre aux besoins de logements abordables;

- les coûts du programme d'atténuation des tarifs d'électricité et ceux liés à l'annulation graduelle et définitive de quelque 750 contrats d'énergie renouvelable et les rajustements ayant trait au Fonds pour un Ontario vert administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
- la fluctuation des règlements de revendications territoriales et au passif pouvant découler de ces règlements.

Intérêt sur la dette

Les charges au titre de l'intérêt sur la dette étaient de plus de 0,1 milliard de dollars inférieures au plan en 2018-2019, en raison surtout de taux d'intérêt plus bas que prévu et de la gestion efficace des emprunts et de la dette.

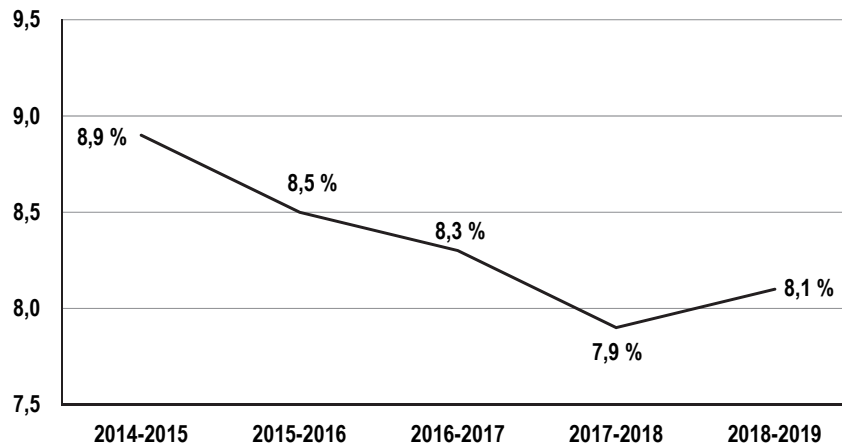
Les charges liées à l'intérêt ont augmenté pour passer de 11,9 milliards de dollars en 2017-2018 à 12,4 milliards de dollars en 2018-2019 (voir le tableau 3).

Le graphique 6 illustre que le ratio des coûts de service de la dette par rapport au total des revenus a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,9 % en 2014-2015 au niveau actuel de 8,1 %. Le ratio est passé de 7,9 % en 2017-2018 à 8,1 % en 2018-2019 parce que le taux d'augmentation de la dette totale de la province a été supérieur à celui des revenus. p

Coûts de service de la dette par rapport au total des revenus – tendance sur 5 ans

Graphique 6

En pourcentage



Nota : Les chiffres réels pour 2014-2015 à 2015-2016 ont été retraits en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier (en milliards de dollars)		Tableau 4			
	Chiffres réels 2018-2019	% du total	Chiffres réels 2017-2018 retraités ¹	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,4	15,4%	11,5	14,0%	1,9
Placements	26,3	30,2%	21,4	26,1%	4,9
Débiteurs	12,2	14,0%	13,5	16,5%	(1,3)
Prêts en cours	11,9	13,6%	12,4	15,1%	(0,5)
Autres actifs	1,2	1,4%	1,0	1,3%	0,2
Participations dans des entreprises publiques	22,2	25,4%	22,0	27,0%	0,2
Total de l'actif financier	87,2	100,0%	81,8	100,0%	5,4

¹ La présentation des investissements a été modifiée. À compter de 2018-2019, l'Ontario commencera à présenter les investissements déduction faite de tout investissement dans les obligations et les bons du Trésor de la province. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose la province pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres éléments d'actif, y compris les participations dans des entreprises publiques.

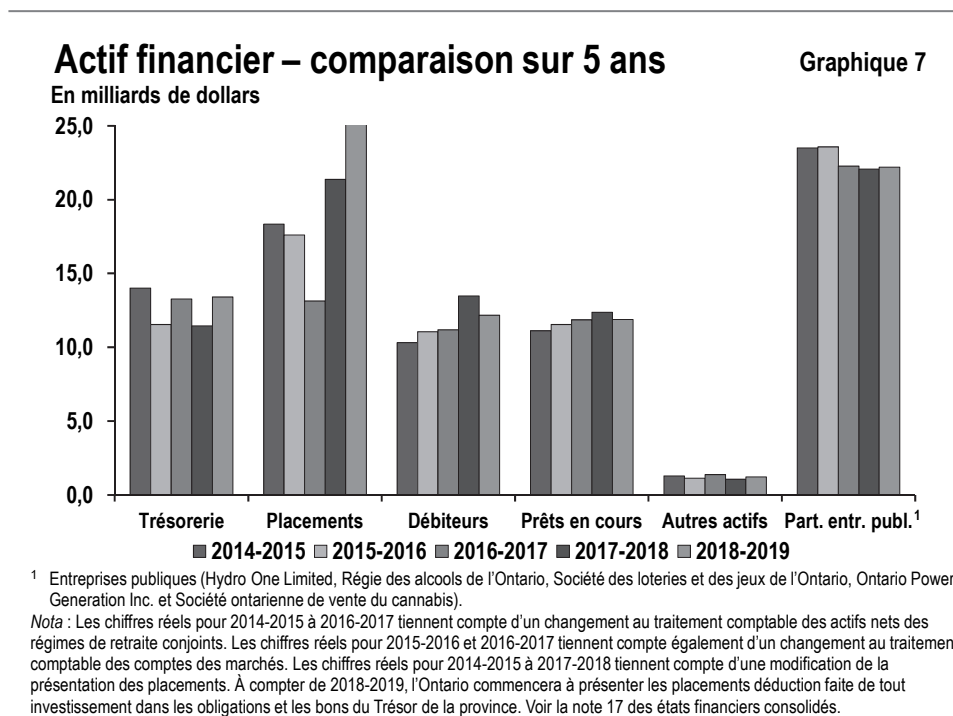
L'actif financier de la province a augmenté de 5,4 milliards de dollars en 2018-2019 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 4) :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont plus élevés de 1,9 milliard de dollars en raison des activités de fonctionnement, d'investissement, de capital et de financement.
- Les placements sont supérieurs de 4,9 milliards de dollars à ceux de l'année précédente en raison surtout du plus grand nombre de titres que la province a vendus et rachetés par la suite.

Ces augmentations ont été contrebalancées par ce qui suit :

- Les débiteurs ont été de 1,3 milliard de dollars moins élevés, en raison surtout d'une baisse de l'impôt des sociétés et du produit de la vente de placements à recevoir.
- Les prêts en cours ont été de 0,5 milliard de dollars moins élevés, en raison surtout des prêts accordés aux entreprises publiques et aux étudiants de niveau postsecondaire. Un plus grand nombre de bourses ayant été accordées, il y a moins de prêts aux étudiants.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier de la province.



Le total des participations dans des entreprises publiques est resté sensiblement le même entre 2014-2015 et 2015-2016 et entre 2016-2017 et 2018-2019. Les diminutions nettes ont été surtout attribuables au dessaisissement par la province d'une partie de sa participation dans Hydro One Limited et de la vente, en février 2017, d'Hydro One Brampton Networks Inc.

Le niveau des autres actifs financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à être plus variable, puisque ces actifs sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante. Les placements ont été plus élevés en 2017-2018 en raison principalement de l'accumulation par la province des réserves de liquidités pour faire face aux échéances de la dette en 2018-2019 et en 2019-2020. Les investissements ont aussi été plus élevés en 2018-2019 en raison du plus grand nombre de titres vendus par la province et rachetés par la suite.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est responsable d'un important portefeuille d'actif non financier, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant à la province et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux qu'il possède directement, tels que les autoroutes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de la province en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

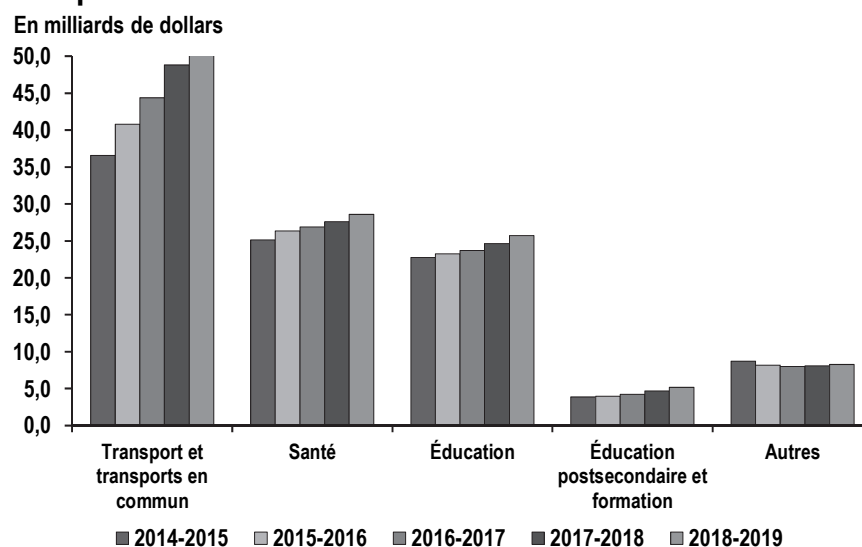
La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 120,9 milliards de dollars en 2018-2019, soit une augmentation de 7,0 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 58,8 milliards de dollars. Le total comporte aussi des actifs en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats publics-privés, en vertu duquel le secteur privé finance les actifs durant la construction. Le bilan inclut les biens en construction. On traite de l'incidence que le modèle des partenariats publics-privés a sur le passif du bilan dans la section « Autre financement à long terme » à la page 31.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 5,6 % par année au cours de la période allant de 2014-2015 à 2018-2019. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles ainsi qu'à l'infrastructure de transport, comprenant les autoroutes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme de la province.

Voir le graphique 8 pour les récentes tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur 5 ans

Graphique 8



Dépenses au titre de l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de la province en 2018-2019 ont été de 15,9 milliards de dollars (voir le tableau 5). Cela comprend notamment 13,0 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant à la province et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles de la page 26, et 2,9 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure. Le total a été inférieur aux 21,1 milliards de dollars prévus dans le budget retraité de 2018 à cause surtout des activités de construction plus faibles que prévu dans le secteur du transport et des transports en commun pour des projets tels que l'expansion du réseau ferroviaire GO.

Dépenses au titre de l'infrastructure, 2018-2019 (en milliards de dollars)			Tableau 5
Secteur	Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	6,3	0,9	7,3
Santé	2,8	0,2	3,0
Éducation	2,4	0,1	2,5
Éducation postsecondaire et formation	0,8	0,3	1,0
Autres secteurs ³	0,6	1,4	2,1
Totaux⁴	13,0	2,9	15,9

¹ Englobent des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

³ Comprennent l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, les services sociaux et les secteurs de la culture et du tourisme.

⁴ Comprennent les investissements de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges et les écoles.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de la province est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs (voir le tableau 6).

Passif					Tableau 6
(en milliards de dollars)					
	Chiffres réels 2018-2019	% du total	Chiffres réels 2017-2018 retraités¹	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Créditeurs et charges à payer	24,3	5,7 %	23,4	5,8 %	0,9
Dette ¹	354,3	83,2 %	337,4	83,2 %	16,9
Autre financement à long terme	15,4	3,6 %	14,0	3,4 %	1,4
Revenus et apports en capital reportés	12,9	3,0 %	12,5	3,1 %	0,4
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	11,6	2,7 %	11,5	2,8 %	0,1
Autres passifs	7,3	1,7 %	6,9	1,7 %	0,4
Total du passif	425,7	100,0 %	405,6	100,0 %	20,1

¹ La présentation de la dette a été modifiée. À compter de 2018-2019, l'Ontario présentera la dette publique déduction faite de tout investissement dans les obligations et les bons du Trésor de la province. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette et les autres genres de financement à long terme constituent la plus grande partie du passif. La dette a augmenté de 16,9 milliards de dollars en 2018-2019 pour atteindre 354,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice en vue principalement de financer le déficit de fonctionnement et les investissements dans l'infrastructure.

Le tableau 7 résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2018-2019.

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2018-2019 (en milliards de dollars)	Tableau 7
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹	(1,6)
Investissement dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges ²	12,2
Augmentation de la trésorerie et des placements de la province financés par des avoirs liquides ³	7,0
	17,6
Augmentation d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats publics-privés ⁴	(0,7)
Nouveau financement net	16,9
¹ Augmentation de la trésorerie découlant d'une hausse nette de 9,0 milliards de dollars des variations de l'actif et du passif déduction faite du déficit de fonctionnement de la province de 7,4 milliards de dollars. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie. ² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 12,4 milliards de dollars moins le produit de 0,2 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles. ³ Diminution de la trésorerie en raison des achats de placements dépassant le remboursement de 5,1 milliards de dollars et l'accumulation de la réserve de trésorerie de 1,9 milliard de dollars. ⁴ Y compris une augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats publics-privés. Voir la note 4 des états financiers consolidés. <i>Nota :</i> Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.	

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 39,6 milliards de dollars en 2018-2019.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe la dette contractée pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats publics-privés. Tous les biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement font partie du bilan de la province pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles à la page 26.

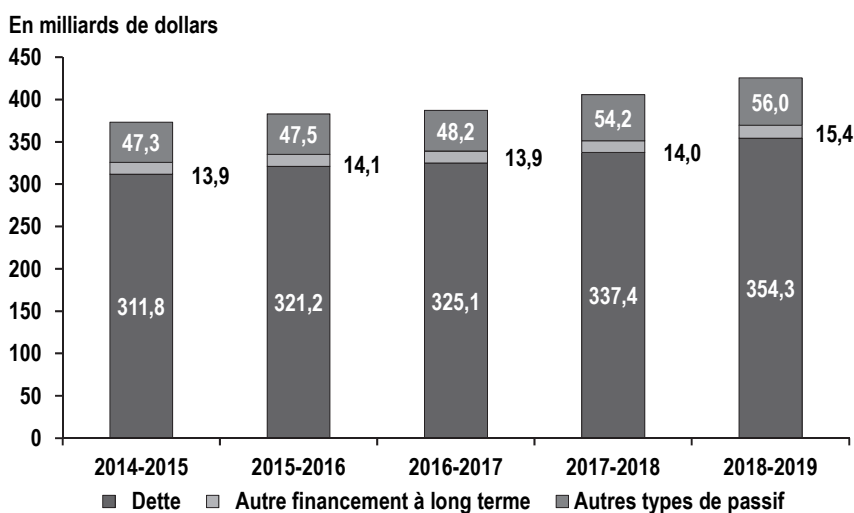
Autres types de passif

Les autres types de passif englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été dépensés et représentant des revenus reportés, et d'autres éléments.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de la province. Cette tendance au cours de la période allant de 2014-2015 à 2018-2019 montre que la dette a augmenté, surtout pour financer des investissements dans les immobilisations et le déficit annuel. La tendance à la hausse de l'autre financement à long terme s'est interrompue en 2016-2017, en raison principalement d'un paiement substantiel versé au cours de l'exercice pour la fin des travaux de la phase 1 de l'autoroute 407. Les autres types de passif, dont les créiteurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passif – tendance sur 5 ans

Graphique 9



Nota : Les chiffres réels pour 2014-2015 à 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. Les chiffres réels pour 2014-2015 à 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation de la dette. À compter de 2018-2019, l'Ontario commencera à présenter les placements déduction faite de tout investissement dans les obligations et les bons du Trésor de la province. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Risques et gestion des risques

Les résultats et les états financiers de la province sont assujettis à des risques et à des incertitudes sur lesquels le gouvernement n'a que peu ou pas de contrôle. En voici quelques-uns :

- Croissance réelle de l'économie ou des revenus qui diffère de ce qui était prévu;
- Changements considérables aux postes des états financiers, spécialement les revenus fiscaux, découlant de résultats qui diffèrent des estimations comptables;
- Changements imprévus dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral;
- Demande de services publics fondés sur un droit ou changement aux autres charges, dont les charges liées aux régimes de retraite, qui découlent d'une réalité très différente des prévisions;
- Situations météorologiques inhabituelles, phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles ayant d'importantes incidences financières;
- Infractions à la sécurité ou autre comportement malveillant qui pourraient interrompre les services, entraîner une perte de renseignements, porter atteinte à la confidentialité ou endommager l'équipement ou les installations;
- Issue de règlements judiciaires, d'arbitrages et de négociations, manquements possibles dans le cadre de projets et manquements potentiels ayant une incidence sur les garanties de prêt et de financement;
- Conditions sur les marchés des capitaux, dont l'accès aux marchés financiers, les taux de change et les taux d'intérêt, qui diffèrent des attentes;
- Modification des normes comptables.

Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé et en suivant leurs prévisions économiques afin de formuler des hypothèses aux fins de planification. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

La province surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Elle déploie aussi des efforts constants pour améliorer ce flux d'information. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 77,0 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario dirige actuellement un groupe de travail fédéral, provincial et territorial qui explore des façons d'améliorer la prévision et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Ces éléments représentant une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement moins élevés pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Par exemple, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales tandis que les revenus nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

Quant aux charges, le plan financier comporte des fonds de prévoyance afin d'atténuer les risques. Dans le budget retraité de 2018, ces fonds totalisaient 1,6 milliard de dollars, à savoir 1,3 milliard de dollars pour le fonctionnement et 0,3 milliard de dollars pour les immobilisations. Les fonds ont servi à appuyer des initiatives telles que les suivantes :

- octroyer des fonds au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour répondre au nombre plus élevé que prévu de demandes et de bourses;
- appuyer la lutte d'urgence contre les incendies de forêt;
- constater un passif relatif aux revendications territoriales s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé;
- aider les municipalités et la population de l'Ontario affectées par des catastrophes naturelles (notamment les tornades à Ottawa, dans le grand Madawaska et à Frontenac centre, et les inondations à Caledon) grâce au Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et au Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe;
- appuyer les efforts de modernisation des petites municipalités et des municipalités rurales par l'entremise d'un investissement ponctuel pour leur permettre de réaliser des gains d'efficience.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques de la province qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publiés peuvent avoir une incidence sur les budgets, les budgets des dépenses et les résultats réels de la province. Ces changements n'ont pas d'effet important pour l'exercice actuel, mais le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille activement les changements proposés et fournit des commentaires aux autorités chargées d'établir les normes afin de favoriser les prises de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, la transparence et la responsabilité en matière de rapports financiers.

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*², l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers de la province. Le plan budgétaire retraité de 2018 comportait une réserve de 0,7 milliard de dollars pour 2018-2019. Sans tenir compte de cette réserve, un déficit de 11,0 milliards de dollars était prévu dans le budget retraité de 2018. Le déficit définitif pour l'exercice 2018-2019 est de 7,4 milliards de dollars, soit un montant inférieur de 3,7 milliards de dollars au déficit prévu dans le budget retraité de 2018 se chiffrant à 11,0 milliards de dollars, sans tenir compte de la réserve.

² Le 29 mai 2019, la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* a été abrogée et remplacée par la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*. Les exigences relatives à la réserve sont restées les mêmes.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de la province. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs indiquent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances de la province. Les ratios, et le niveau de chacun, au cours des cinq dernières années sont décrits au tableau 8.

Ratios financiers clés à la fin de l'exercice		Tableau 8				
		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Viabilité	Dettes nette-PIB (%)	40,6 %	40,3 %	39,6 %	39,2 %	39,6 %
	Dettes nette-total des revenus (%)	233,5 %	225,0 %	223,2 %	215,0 %	220,2 %
	Dettes nette par habitant (\$)	21 630 \$	22 350 \$	22 636 \$	23 014 \$	23 633 \$
Souplesse	Frais de la dette-total des revenus (%)	8,9 %	8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,1 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	14,4 %	14,9 %	14,7 %	15,2 %	15,1 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	17,4 %	17,0 %	17,4 %	16,5 %	16,3 %
	Dettes en devises-total de la dette révisée	21,2 %	19,1 %	17,1 %	17,9 %	17,1 %
	Dettes en devises non couverte (%)	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %

Nota :

1) Les résultats réels pour les exercices 2014-2015 à 2015-2016 utilisés aux fins des calculs ont été retraités pour tenir compte de la modification apportée à la présentation des données des hôpitaux, des conseils scolaires et des écoles pour classer les revenus de tiers avec ceux du gouvernement.

2) Les résultats réels pour 2014-2015 à 2016-2017 tiennent compte également d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.

3) La dette nette a été retraitée pour tenir compte du fait que les charges payées d'avance et les stocks ont été reclassés dans l'actif non financier plutôt que dans l'actif financier comme c'était le cas par le passé.

4) À compter de 2018-2019, l'Ontario présentera la dette publique déduction faite de tout investissement dans les obligations et les bons du Trésor de la province.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2019, publiés le 12 juillet 2019 par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques pour le 1^{er} juillet proviennent de Statistique Canada (tableau 17-10-0009-01 publié le 27 septembre 2018).

Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de la province indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB de la province était de 39,6 % à la fin de l'exercice 2018-2019. Le gouvernement a établi son objectif de ramener le ratio dette nette-PIB de l'Ontario à des niveaux plus viables. Dans le cadre de sa stratégie d'allègement du fardeau de la dette, qui a été présentée dans le budget de 2019, le gouvernement vise à ce que, d'ici 2022-2023, ce ratio soit inférieur aux prévisions de 40,8 % de la Commission d'enquête indépendante sur les finances pour 2018-2019.

Le ratio dette nette-total des revenus est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Une dette nette inférieure par rapport aux revenus indique une viabilité accrue. Depuis l'exercice 2014-2015, où il a atteint un sommet de 233,5 %, le ratio est à la baisse et s'établissait à 220,2 % en 2018-2019, surtout parce que les revenus ont augmenté plus rapidement que la dette nette.

Mesures de souplesse

Le ratio intérêt sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les coûts d'emprunt et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,9 % en 2014-2015 au niveau actuel de 8,1 %. Les taux d'intérêt faibles, conjugués à la stratégie de la province visant à prolonger l'échéance de son programme d'emprunt et à profiter de taux d'intérêt historiquement bas pendant une plus longue période, ont également contribué à la baisse des frais d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ 8 ans en 2009-2010 à 13 ans en 2018-2019.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement met à contribution les fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd nuit à la compétitivité. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. Le ratio de l'Ontario a été stable entre 2014-2015 et 2018-2019.

Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus, indiquent la mesure dans laquelle la province dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio très élevé indique qu'un gouvernement provincial dépend beaucoup des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations de revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario provenant des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) a diminué pour passer de 17,4 % en 2014-2015 à 16,3 % en 2018-2019, la plus faible part depuis les cinq dernières années. La diminution graduelle enregistrée pendant cette période correspond en grande partie à une baisse des droits à péréquation ainsi qu'à une diminution du taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé par rapport aux dernières années.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité associée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs. Cela permet aussi à la province de continuer à avoir accès à du capital si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en dollars canadiens à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, la province limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,3 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2014-2015; elle a été ramenée à 0,2 % en 2018-2019.

Gestion financière

Constatations de la Commission

La Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) a été établie en juillet 2018. Elle avait comme mandat d'analyser les pratiques comptables antérieures de la province, et de définir une base de référence pour les perspectives financières de l'Ontario.

La Commission a déposé son rapport final au gouvernement le 30 août 2018, qui a été mis à la disposition de la population de l'Ontario le 21 septembre suivant.

Le gouvernement a accepté les 14 recommandations de la Commission et prend des mesures à l'égard de chacune d'elles. On a indiqué dans le budget 2019 que dix des recommandations avaient été appliquées. Les autres sont en cours.

Planification pluriannuelle des activités

Le gouvernement a pris des mesures pour faire des changements stratégiques en mettant l'accent sur la viabilité financière. Dans ce contexte, le gouvernement a retenu les services d'un consultant externe par voie de concours pour effectuer un examen ligne par ligne des dépenses des 15 dernières années. Les résultats de cet examen constituent une feuille de route pour la modernisation afin d'aider à générer des gains d'efficience et à permettre la transformation des services publics dans le cadre du processus de planification pluriannuelle des activités de l'Ontario. Le gouvernement a notamment :

- regroupé les paiements de transfert de plusieurs secteurs afin de réduire les frais administratifs, d'optimiser les ressources, et d'améliorer l'expérience des clients et les résultats;
- effectué un examen visant à envisager des options et des stratégies possibles en vue de réduire le double emploi et d'assurer le recours à des pratiques exemplaires pour la gestion des immobilisations;
- fait en sorte que la main-d'oeuvre soit plus moderne et plus efficace en élargissant la portée des programmes de départ volontaire aux membres du personnel non syndiqués, aux chefs de service et aux cadres en vue de rationaliser la taille de la fonction publique de l'Ontario et de réaliser des économies à long terme;
- centralisé la chaîne d'approvisionnement au sein de la fonction publique de l'Ontario et dans tout le secteur parapublic;
- adopté une approche axée sur le numérique à l'échelle du gouvernement pour faciliter l'accès de la population de l'Ontario aux programmes et aux services, et réduire les cloisons au sein du gouvernement, ainsi que les coûts et le fardeau administratif internes;

- examiné les programmes de soutien des entreprises en vue de déterminer des moyens d'optimiser les ressources.

Le gouvernement a établi un processus pour l'examen de tous les programmes afin d'obtenir les données permettant de déterminer d'autres possibilités de moderniser les programmes et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Le processus de planification pluriannuelle des activités se fondera entre autres sur ces données pour apporter des améliorations significatives aux programmes et aux services publics sur lesquels comptent la population et les entreprises de l'Ontario.

Gestion de l'intérêt sur la dette

Les charges liées à l'intérêt sur la dette de 12,4 milliards de dollars déclarées en 2018-2019 constituent une amélioration de plus de 0,1 milliard de dollars par rapport aux chiffres du budget retraité de 2018. Grâce à des taux d'intérêt plus faibles que prévu et à une gestion efficiente de la dette, l'intérêt sur la dette est inférieur au plan chaque année depuis le budget de 2010.

Activités non financières

La présente section porte sur les activités non financières clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de fournir les points saillants des dépenses et des activités connexes du gouvernement dans ces secteurs.

Santé

Le gouvernement supervise le secteur des soins de santé; il en assure l'orientation et la direction générales, y compris la planification et la gestion des ressources. Il gère également les principaux programmes provinciaux, dont les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile et en milieu communautaire, l'Assurance-santé de l'Ontario, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, les programmes de médicaments, les services d'urgence, les établissements de santé et les services de laboratoires autonomes.

Les résultats déclarés en 2018-2019 englobent les suivants :

- L'établissement de 1 100 lits et places en milieu hospitalier et communautaire, dont plus de 640 nouveaux lits et nouvelles places à court terme. Cet investissement a aidé les collectivités à se préparer à faire face à la saison de la grippe et a réduit les pressions exercées sur le système de santé en créant de nouvelles places.
- Des investissements faits dans le secteur hospitalier qui ont permis de maintenir les capacités hospitalières critiques, d'augmenter l'accès aux traitements hautement spécialisés et innovateurs et de favoriser une hausse du volume.
- Des services médicaux offerts pour traiter des cas de cancer détectés lors des divers programmes provinciaux de dépistage. Ces traitements englobent : les interventions chirurgicales, la chimiothérapie et la radiothérapie, les greffes de cellules souches, la tépographie et les endoscopies gastro-intestinales.
- 7 200 lits de soins de longue durée ajoutés d'un bout à l'autre de la province. Cela représente la première vague des plus de 15 000 nouveaux lits de soins de longue durée que le gouvernement s'est engagé à établir au cours des cinq prochaines années.

- Engagement d'investir 1,9 milliard de dollars sur 10 ans dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et le logement avec services de soutien, soit un montant égal à celui promis dans le budget de 2017 du gouvernement fédéral. Dans le cadre de cet investissement, l'Ontario a annoncé l'établissement de plus de 50 nouveaux lits en santé mentale dans 12 hôpitaux de toute la province. Ces lits contribueront à réduire les temps d'attente pour les personnes qui ont besoin de recevoir des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances en milieu hospitalier de façon à mettre fin à la médecine de couloir. De plus, dans le cadre de cet investissement, un centre d'excellence offrant des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et un modèle de prestation des services de base sont proposés.
- Mise en oeuvre d'une stratégie pour faire passer le système de santé à un modèle intégré de prestation des soins de santé en vue d'améliorer les transitions des soins et l'expérience des patients et des fournisseurs. La stratégie rationaliserait la surveillance de la gouvernance des services de santé, accroîtrait l'utilisation d'outils numériques et virtuels pour les soins et donnerait lieu à des gains d'efficacité administrative, grâce notamment à l'établissement d'un système central d'approvisionnement pour gérer les achats des produits et des appareils pour les hôpitaux, les soins à domicile et en milieu communautaire, et les foyers de soins de longue durée.
- Modification de l'Assurance-santé Plus de façon à couvrir les médicaments sur ordonnance admissibles des enfants et des jeunes de moins de 25 ans qui ne bénéficient pas d'un régime privé de médicaments.
- Élimination progressive de l'organisme Services de soutien à la personne autogérés Ontario afin d'alléger le fardeau administratif lié à la prestation des soins à domicile.

Éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario pour qu'ils réussissent, faisant en sorte que les jeunes puissent acquérir les compétences qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés.

Les résultats déclarés en 2018-2019 englobent les suivants :

- Pour l'année scolaire 2018-2019, quelque deux millions d'élèves étaient inscrits dans des écoles élémentaires et secondaires du système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario, soit une hausse d'environ 1 % par rapport à 2017-2018.

- Amélioration des services de garde. En 2018-2019, il y avait 446 496 places en garderie agréée pour les enfants de 0 à 12 ans, soit une augmentation de 5,0 % par rapport à 2017-2018. Environ 264 000 enfants de quatre et cinq ans profitent de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein chaque année dans quelque 3 500 écoles de la province.
- Davantage de programmes de garde offerts avant et après l'école. En 2018-2019, 85 % des écoles élémentaires de l'Ontario proposaient des programmes avant et après l'école pour les enfants de quatre à douze ans. Le nombre de places en garderie agréée pour les enfants de ce groupe d'âge a augmenté de plus de 12 000 par rapport à 2017-2018.

Éducation postsecondaire et formation

L'éducation postsecondaire et la formation transmettent les connaissances et les compétences requises dans le milieu du travail d'aujourd'hui. La prospérité économique et l'avantage concurrentiel de l'Ontario dépendent de plus en plus d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, diversifiée et capable de s'adapter.

Les résultats déclarés en 2018-2019 englobent les suivants :

- Un taux de scolarisation postsecondaire de 69 %, par rapport à 68 % en 2017-2018.
- Le soutien de la formation de plus de 72 900 apprentis et l'attestation de plus de 9 800 professionnels des métiers, par rapport à 71 000 apprentis et 8 200 professionnels des métiers en 2017-2018.
- Des programmes et services concernant l'emploi, la formation et le marché du travail fournis à plus de un million d'Ontariennes et d'Ontariens, par l'entremise d'Emploi Ontario.
- Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) a accordé une aide financière à quelque 450 000 étudiants.

Services à l'enfance et services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance et dispense des programmes et des services qui favorisent des collectivités prospères et inclusives, et aident la population de l'Ontario à développer son autonomie et améliorer sa qualité de vie. Au cours de l'exercice 2018-2019, le ministère a mis l'accent sur la rationalisation de la prestation des programmes et la réduction du travail administratif coûteux et inutile en vue d'améliorer les résultats pour la population.

Les résultats déclarés en 2018-2019 englobent les suivants :

- L'Ontario a investi 1,6 million de dollars dans plus de 60 projets visant à apporter des améliorations aux organismes communautaires qui fournissent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi qu'aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale, aux Autochtones, aux enfants ayant des besoins en matière de santé mentale et aux autres personnes obtenant du soutien dans la communauté.
- En 2018-2019, environ un million d'Ontariennes et d'Ontariens ont reçu une certaine forme d'aide sociale sur une base mensuelle. Les efforts déployés ont mis l'accent sur l'excellence du service, l'efficacité organisationnelle et la responsabilité. Le ministère a aussi fait des progrès sur le plan technologique, a accru la formation du personnel, a renforcé les liens avec ses partenaires communautaires et a rationalisé les processus en vue d'améliorer la prestation des services et d'assurer la responsabilité financière.
- Par l'entremise du Bureau des obligations familiales (BOF), le ministère perçoit et distribue les pensions alimentaires pour enfants et les allocations d'entretien versées au conjoint. En 2018-2019, le BOF a perçu environ 13 \$ pour chaque 1 \$ investi dans le programme.
- En janvier 2019, le gouvernement de l'Ontario a complété le transfert provincial des services de réadaptation pour enfants (services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie) pour les élèves des écoles publiques pour les faire passer du ministère de la Santé et des Soins de longue durée au MSESC. Ce transfert est un pas dans la bonne direction pour des services plus intégrés et rationalisés en vue d'améliorer les résultats et l'expérience des enfants ayant des besoins en matière de réadaptation et de leur famille.
- En mai 2018, le gouvernement de l'Ontario a commencé à mettre en oeuvre graduellement un programme de dépistage supplémentaire de l'ouïe chez les nourrissons afin de repérer plus tôt les pertes auditives grâce à un partenariat entre le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce (PDNTAIP) et le programme Dépistage néonatal Ontario. Depuis le 29 juillet 2019, ce dépistage a été offert pour tous les nouveau-nés en Ontario.

- Le gouvernement de l'Ontario appuie les familles à revenu faible ou modéré en bonifiant le montant de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) en fonction de la hausse annuelle du coût de la vie pour les aider à assumer le coût d'élever des enfants.
- Dans l'Exposé économique de l'automne 2018, le gouvernement a annoncé qu'il prenait des mesures pour mettre graduellement fin aux activités de l'Intervenant en faveur des enfants de l'Ontario et élargir la portée des activités d'Ombudsman Ontario, ainsi que son mandat. Cela englobe notamment le transfert du pouvoir d'enquête et du personnel de l'Intervenant provincial à Ombudsman Ontario afin d'accroître la responsabilité de ce dernier en matière de surveillance des enquêtes liées aux enfants de la province. Ombudsman Ontario sera en mesure d'enquêter sur les services dispensés aux enfants et aux jeunes par les sociétés d'aide à l'enfance et les foyers pour enfants. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2019.
- Le 28 janvier 2019, le Programme de déjudiciarisation pour les jeunes relatif au cannabis était prêt à recevoir des aiguillages. Les tribunaux et les organismes d'application de la loi sont habilités à aiguiller des jeunes vers ce programme au lieu d'imposer une amende ou de porter des accusations criminelles pour certaines infractions ayant trait au cannabis.
- Le 26 novembre 2018, le ministre a annoncé la création de trois tables rondes pour donner la chance à des jeunes de 18 à 25 ans, y compris des jeunes autochtones, qui ont reçu des services de bien-être de l'enfance et en établissement et qui ont eu affaire au système de justice pour la jeunesse de faire part de leurs idées sur la façon d'améliorer les systèmes de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse de l'Ontario.

Justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, la poursuite relative à des infractions, la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, et administre les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2018-2019 englobent les suivants :

- Établissement d'un système de vente au détail privée de cannabis faisant l'objet d'une réglementation stricte par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario en tant qu'organisme de réglementation provincial. La province a aussi harmonisé les règles sur la consommation de cannabis avec les restrictions énoncées dans la *Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée*.

- Adoption de la *Loi de 2019 sur la refonte complète des services de police de l'Ontario*, qui a donné lieu à la création de la nouvelle *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. Cette dernière loi établit les fonctions de base des membres d'un service de police, modifie la surveillance de la police et établit un cadre pour le renforcement de la formation en matière de diversité pour les agents de police et les membres des commissions de service de police.
- Investissement dans des mesures visant à lutter contre les bandes criminalisées et les armes à feu à l'échelle de la province, et particulièrement à Toronto et Ottawa. La somme de 25 millions de dollars est investie sur quatre ans pour aider Toronto à lutter contre les bandes criminalisées et les armes à feu. Ce montant comprend 7,6 millions de dollars pour l'établissement d'une Équipe d'aide pour les mises en liberté sous caution concernant les infractions liées aux armes à feu pour faire en sorte que les preuves les plus solides possible soient présentées au tribunal lorsque la Couronne entend obtenir une peine d'emprisonnement pour des accusations graves ayant trait à des armes à feu. Cela fait partie d'une vaste stratégie interministérielle à étapes multiples visant à contribuer à la lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu à l'échelle de la province et à assurer la sécurité des collectivités, dont un montant de 18 millions de dollars pour fournir des outils numériques, d'enquête et d'analyse supplémentaires aux services policiers de Toronto.
- Investissement dans l'infrastructure du secteur de la justice, dont les tribunaux, les communications relatives à la sécurité publique, et l'infrastructure des services de police et correctionnels.

État des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient s'appuyer sur des données probantes et la gestion de l'actif, afin d'assurer la prestation de services publics de haute qualité tout en maîtrisant leur coût.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire, qui a été mis à jour en 2018, permet d'obtenir des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (soit de certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.
- L'inventaire des actifs est désormais mis à jour chaque année dans le but d'y ajouter des catégories d'actifs et plus de renseignements qui sont comparables entre secteurs, en plus de fournir une base permettant de mesurer les changements avec le temps.

- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario élargit la gestion des données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorisera la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers.

Nouveautés en ce qui concerne les Normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers de la province sont préparés selon les principes comptables applicables aux gouvernements que publie le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Le projet du CCSP sur les fondements conceptuels de la performance financière est en cours de réalisation. L'Ontario, de concert avec d'autres gouvernements de palier supérieur du Canada, continue de surveiller le travail du groupe chargé du projet et de fournir des commentaires afin d'appuyer des normes comptables de grande qualité pour le secteur public du Canada.

Comme on l'explique dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont seront déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les futurs rapports financiers consolidés de la province. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont l'examen par le CCSP de sa norme sur les avantages sociaux, qui comprend la comptabilisation des régimes de retraite, la comptabilisation des instruments financiers, la conversion des devises, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, la déclaration des revenus ainsi que les partenariats publics-privés.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

En mai 2019, l'Institut C.D. Howe a publié son commentaire annuel sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Le rapport de mai 2019 porte sur les Comptes publics de 2017-2018. Il y est indiqué que l'Ontario a reçu une amélioration marquée de sa cote grâce à l'opinion de l'audit sans réserve qu'il a reçu pour ces comptes publics.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2018-2019.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province de l'Ontario;

- j’apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l’Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l’existence d’une incertitude significative, je suis tenue d’attirer l’attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l’Ontario à cesser son exploitation;
- j’évalue la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

L’audit des états financiers consolidés est une mission d’audit de groupe. En tant que tel, j’obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit de groupe et assume l’entière responsabilité de l’opinion d’audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j’aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s’il y a lieu.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 16 août 2019

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2018-2019 ¹	Chiffres réels 2018-2019	Ch. retraités (voir note 17) 2017-2018
Revenus (<i>Annexes 1 et 2</i>)			
Impôt sur le revenu des particuliers	35 612	35 381	32 900
Taxe de vente	26 808	27 808	25 925
Impôts des sociétés	15 137	16 606	15 612
Impôt-santé des employeurs	6 554	6 544	6 205
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 076	6 171	5 883
Contribution-santé de l'Ontario	3 914	3 819	3 672
Taxes sur l'essence et les carburants	3 483	3 483	3 461
Autres impôts et taxes	5 997	5 712	6 065
Total des impôts et taxes	103 581	105 524	99 723
Transferts du gouvernement du Canada	26 006	25 090	24 860
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (<i>Annexe 10</i>)	8 552	9 237	8 309
Revenus de participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9 et note 11</i>)	5 292	5 470	6 152
Autres	9 030	8 379	11 550
	152 461	153 700	150 594
Charges (<i>Annexes 3 et 4</i>)			
Santé	61 194	61 511	59 066
Éducation ²	30 765	30 425	28 998
Services à l'enfance et services sociaux	17 854	17 186	16 380
Intérêt sur la dette	12 543	12 384	11 903
Éducation postsecondaire et formation	11 788	11 869	11 104
Justice	4 481	4 392	4 209
Autres programmes	24 867	23 368	22 606
	163 492	161 135	154 266
Réserve	700	–	–
Déficit annuel	(11 731)	(7 435)	(3 672)

¹ Les montants présentés sous « Plan financier » dans le budget de 2018 ont été retraités et reclassés. Voir note 17.

² Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (*Annexe 4*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	Ch. retraités (voir note 17) 2018
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	24 277	23 352
Dette (<i>note 2</i>)	354 264	337 411
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	15 419	13 985
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	12 914	12 503
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	11 578	11 519
Autres passifs (<i>note 7</i>)	7 270	6 857
	425 722	405 627
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 399	11 461
Placements (<i>note 8</i>)	26 338	21 359
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	12 172	13 465
Prêts (<i>Annexe 7</i>)	11 883	12 382
Autres actifs	1 230	1 062
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	22 204	22 064
	87 226	81 793
Dette nette	(338 496)	(323 834)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	120 872	113 872
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier	982	939
	121 854	114 811
Déficit accumulé	(216 642)	(209 023)
Les montants présentés sous « Plan financier » dans le budget de 2018 ont été retraités et reclassés. Voir note 17. Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel (<i>note 12</i>) et obligations contractuelles, droits contractuels et actif éventuel (<i>note 13</i>).		
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2018-2019¹	Chiffres réels 2018-2019	Ch. retraités (voir note 17) 2017-2018
Déficit annuel	(11 731)	(7 435)	(3 672)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	(16 094)	(13 128)	(12 364)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	5 960	5 951	5 583
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		197	268
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles		(20)	(71)
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier		(43)	(89)
	(10 134)	(7 043)	(6 673)
Augmentation/(Diminution) du cumul des autres éléments du résultat étendu (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)		(43)	17
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)		101	136
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)		(242)	435
Augmentation de la dette nette	(21 865)	(14 662)	(9 757)
Dette nette au début de l'exercice	(322 852)	(323 834)	(314 077)
Dette nette à la fin de l'exercice	(344 717)	(338 496)	(323 834)

¹ Les montants présentés sous « Plan financier » dans le budget de 2018 ont été retraités et reclassés. Voir note 17.
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2018-2019	Ch. retraités (voir note 17) 2017-2018
Déficit accumulé au début de l'exercice	(209 023)	(205 939)
Déficit annuel	(7 435)	(3 672)
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	(242)	435
Redressement du passif lié aux prestations de retraite, autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	101	136
Augmentation/(Diminution) du cumul des autres éléments du résultat étendu (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(43)	17
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(216 642)	(209 023)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019	Ch. retraités (voir note 17) 2018
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(7 435)	(3 672)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	5 951	5 583
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(20)	(71)
Gain sur la vente d'actions d'Hydro One Limited (note 11)	–	(791)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	(5 470)	(6 152)
Éléments de trésorerie		
Diminution/(Augmentation) des débiteurs (Annexe 6)	1 293	(2 272)
Diminution/(Augmentation) des prêts (Annexe 7)	499	(255)
Augmentation des créditeurs et charges à payer (Annexe 5)	925	3 367
Augmentation/(Diminution) du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (note 6)	59	(355)
Augmentation des autres passifs (note 7)	412	2 098
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (note 5)	411	942
Remises provenant des participations dans des entreprises publiques	5 212	5 488
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(43)	(89)
(Augmentation)/Diminution d'autres actifs	(168)	321
Trésorerie découlant des activités de fonctionnement	1 626	4 142
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(12 422)	(11 638)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	197	268
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(12 225)	(11 370)
Activités de placement		
Placements achetés	(343 987)	(361 588)
Placements remboursés (note 8)	339 008	353 368
Apport en capital à Ontario Power Generation (Annexe 9)	(66)	(721)
Produit net de la vente d'actions d'Hydro One Limited (note 11)	–	2 733
Trésorerie affectée aux activités de placement	(5 045)	(6 208)
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	38 864	33 424
Dette à long terme remboursée	(22 028)	(21 042)
Changement net de la dette à court terme	17	(97)
Augmentation/(Diminution) d'autre financement à long terme (note 4)	729	(659)
Trésorerie découlant des activités de financement	17 582	11 626
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 938	(1 810)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 461	13 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13 399	11 461
Trésorerie	11 240	8 732
Équivalents de trésorerie	2 159	2 729
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (soit les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par le gouvernement font l'objet d'une consolidation si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux normes comptables du secteur public, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de l'Ontario. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 14.

c) Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle de la province font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui :

- i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus de participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des revenus à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée (TVH), à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des transferts de droit au titre des paiements de péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés, des règlements de revendications territoriales et d'autres passifs.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 11,6 milliards de dollars (11,5 milliards de dollars en 2017-2018), voir la note 6, donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 120,9 milliards de dollars (113,9 milliards de dollars en 2017-2018), voir la note 9, est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 35,4 milliards de dollars (32,9 milliards de dollars en 2017-2018), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 16,6 milliards de dollars (15,6 milliards de dollars en 2017-2018) et les revenus générés par la taxe de vente harmonisée de 27,8 milliards de dollars (25,9 milliards de dollars en 2017-2018) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffrent à 14,9 milliards de dollars (14,4 milliards de dollars en 2017-2018), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffrent à 5,5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars en 2017-2018) et des transferts de droit au titre des paiements de péréquation de 1,0 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2017-2018), voir l'Annexe 1, est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2017-2018), voir la note 7. La province pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut varier de l'estimation constatée.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour certains impôts et certaines taxes non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des cotisations futures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La taxe de vente harmonisée, une des composantes des revenus de taxes de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques. La province constate les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés pour l'exercice reposent sur le revenu imposable estimatif des sociétés pour l'année. Ces estimations sont fondées sur une projection de modèle économique du ministère des Finances de l'Ontario, laquelle s'appuie sur les liens historiques entre le revenu imposable global et les bénéfices des sociétés.

Le chapitre 3510 du CCSP établit une différence entre un dégrèvement avec effet rétroactif, qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les paiements de transfert effectués par le truchement d'un régime fiscal (avantages financiers indépendants des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément aux normes comptables du secteur public. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les crédits d'impôt non remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allégement fiscal que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de l'exercice pendant lequel l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant lequel toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports du gouvernement fédéral et d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux apports ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par partenariat public-privé le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent le sont en tant qu'aux autres passifs liés au financement à long terme dans les présents états financiers pendant la construction des biens.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts, sauf ceux qui sont détenus par la province. L'Ontario procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens aux taux de change établis par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie restante de l'émission de dette afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la quote-part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part du gouvernement de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la quote-part de la province du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour libérer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts, l'actif net des régimes de retraite, les avances et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur de marché. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût et de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux. Les prêts comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que l'intérêt lié au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Autres éléments de l'actif non financier

L'actif non financier comprend également les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Les actifs incorporels, les actifs ayant une valeur historique ou culturelle ou les oeuvres d'art, et les actifs revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne, ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

f) Normes comptables adoptées récemment

La province a adopté la norme SP 3430 – Opérations de restructuration à compter du 1^{er} avril 2018.

La nouvelle norme renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation des actifs et des passifs transférés lors d'opérations de restructuration tant pour les cédants que pour les cessionnaires.

g) Changements futurs aux normes comptables

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur la mise hors service d'immobilisations. Cette norme renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2021-2022 ou avant. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 1201 – Présentation des états financiers

La nouvelle norme remplace la norme SP 1200 – Présentation des états financiers, et entrera en vigueur au cours de l'exercice 2021-2022. Elle présente un état des gains et pertes de réévaluation. Les exigences des chapitres SP 2601 – Conversion des devises et SP 3450 – Instruments financiers peuvent donner lieu à la présentation des gains et pertes sous forme de gains et pertes de réévaluation. Cela est expliqué ci-dessous.

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a élaboré de nouveaux chapitres sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tout gain ou toute perte découlant de changements de juste valeur ou de devise (réévaluation) sera présenté dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Ces normes devraient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2021. Cependant, le CCSP fait actuellement des recherches sur de légères modifications à la portée de ces normes et prévoit préparer pour 2019 un exposé-sondage décrivant les modifications proposées. Ces normes entreranno en vigueur pendant l'exercice 2021-2022. L'adoption de ces normes exige l'adoption des chapitres révisés SP 1201 – Présentation des états financiers et SP 3041 – Placements de portefeuille. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 3041 – Placements de portefeuille

La nouvelle norme remplace la norme SP 3040 – Placements de portefeuille, qui fournit des indications révisées concernant la comptabilisation, la présentation et la divulgation des placements de portefeuille. Cette norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2021-2022, par suite de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 3400 – Revenus

La nouvelle norme procure un cadre pour la constatation des revenus en faisant la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2022-2023. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, déduction faite de tout placement dans les obligations et les bons du Trésor de la province, de 354,3 milliards de dollars au 31 mars 2019 (337,4 milliards de dollars en 2017-2018) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux à court et à long terme, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite fédéraux. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 349,1 milliards de dollars (329,5 milliards de dollars en 2017-2018) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 18,9 milliards de dollars (19,2 milliards de dollars en 2017-2018), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 13,7 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars en 2017-2018). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

Dettes Au 31 mars (en millions de dollars)					2019	Ch. retraités (voir note 17) 2018
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :						
2019	–	–	–	–	–	43 143 \$
2020	33 646	9 986	4 813	532	48 977	27 407
2021	14 108	8 509	1 652	2 377	26 646	26 466
2022	18 169	5 949	–	–	24 118	23 170
2023	17 996	6 210	–	–	24 206	24 067
2024	22 462	6 631	–	–	29 093	
1 – 5 ans	106 381	37 285	6 465	2 909	153 040	144 253
6 – 10 ans	69 764	2 718	9 596	1 094	83 172	80 413
11 – 15 ans	12 025	–	–	536	12 561	14 866
16 – 20 ans	23 608	–	–	–	23 608	22 804
21 – 25 ans	38 781	–	80	–	38 861	28 411
26 – 50 ans ²	56 738	–	–	–	56 738	57 913
Total de la dette contractée^{3, 4, 6}	307 297	40 003	16 141	4 539	367 980	348 660
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(13 716)	–	–	–	(13 716)	(11 249)
Total	293 581	40 003	16 141	4 539	354 264	337 411
Dettes contractées pour les besoins de la province	288 405	40 003	16 141	4 539	349 088	329 477
SFIEO	18 892	–	–	–	18 892	19 183
Total de la dette contractée	307 297	40 003	16 141	4 539	367 980	348 660
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(13 716)	–	–	–	(13 716)	(11 249)
Total	293 581	40 003	16 141	4 539	354 264	337 411
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2019	3,76 %	2,48 %	3,47 %	3,01 %	3,60 %	–
2018	3,77 %	2,24 %	3,47 %	2,90 %	–	3,56 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le yen japonais, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devise initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2019, le total de la dette libellée en devises était de 60,7 milliards de dollars (60,3 milliards de dollars en 2017-2018). De ce montant, 60,1 milliards de dollars ou 99,1 % (59,7 milliards de dollars ou 99,1 % en 2017-2018) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 0,9 % (0,9 % en 2017-2018) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 536 millions de dollars (541 millions de dollars en 2017-2018) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale révisée, était de 0,2 % (0,2 % en 2017-2018).

⁵ Au 31 mars 2019, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 10,0 milliards de dollars (7,6 milliards de dollars en 2017-2018) et une dette à court terme de 3,7 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en 2017-2018).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 15,75 % (0 % à 15,75 % en 2017-2018).

Dettes Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	Ch. retraités (voir note 17) 2018
Dettes payable aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	356 941	337 227 \$
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	10 188	10 233
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants ¹	89	353
Dettes du trust des conseils scolaires	607	630
Société canadienne d'hypothèques et de logement	155	217
Total	367 980	348 660
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(13 716)	(11 249)
Dettes totale révisée	354 264	337 411
¹ Répartitions provinciales remboursables au gouvernement fédéral.		

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de la province est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2019 était de 394,2 milliards de dollars (372,7 milliards de dollars en 2017-2018). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dettes du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 284 millions de dollars (261 millions de dollars en 2017-2018), est incluse dans la dette de la province.

3. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (« dérivés »).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt. La province a recours à la comptabilité de couverture pour sa couverture de change.

Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2019, 0,2 % et 0,0 % (0,2 % et 0,1 % en 2017-2018) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2019, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,3 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2017-2018) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars en 2017-2018). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2018-2019 s'élevaient à 17,0 millions de dollars (pertes de 30,7 millions de dollars en 2017-2018).

Risque de taux d'intérêt

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2019, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 10,8 % et de -15,7 % respectivement (10,9 % et -17,0 % en 2017-2018). On prévoit que l'incidence d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt sera d'environ 350 millions de dollars en 2019-2020 (300 millions de dollars en 2018-2019).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie (note 12), à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2019.

Exposition au risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2019	2018
Risque de crédit brut	5 430 \$	6 003 \$
Moins : Conventions de compensation	(3 932)	(3 315)
Risque de crédit net	1 498	2 688
Moins : Biens reçus en garantie (note 12)	(1 332)	(2 200)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	166 \$	488 \$

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux dispositions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

Valeur nominale du portefeuille des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2019, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni les flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur du portefeuille des dérivés											
Au 31 mars								<i>Valeur nominale</i>		<i>Juste valeur</i>	
(en millions de dollars)								2019	2018	2019	2018
Échéance durant l'exercice	2020	2021	2022	2023	2024	6 – 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps :											
Taux d'intérêt ¹	20 598	15 579	10 163	11 215	11 485	11 085	6 436	86 561	85 104	(1 725)	(1 604)
Devises	14 723	10 313	2 608	4 915	3 997	18 054	80	54 690	46 862	2 326	3 577
Contrats de change à terme	26 953	—	—	—	—	—	—	26 953	32 493	97	508
Total	62 274	25 892	12 771	16 130	15 482	29 139	6 516	168 204	164 459 \$	698	2 481 \$

¹ Inclut 3,4 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en 2017-2018) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts détenus par une entité consolidée et 5,0 milliards de dollars (0,4 milliard de dollars en 2017-2018) liés à des placements à court terme détenus par la province.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'autre financement à long terme, par type de financement.

L'autre financement à long terme de 15,4 milliards de dollars au 31 mars 2019 (14,0 milliards de dollars en 2017-2018) comprend la dette du secteur parapublic de 5,4 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2017-2018), les obligations découlant des partenariats publics-privés du secteur parapublic de 6,0 milliards de dollars (5,6 milliards de dollars en 2017-2018), et les autres obligations liées aux partenariats publics-privés de 4,0 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars en 2017-2018). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme				2019
Au 31 mars 2019				
(en millions de dollars)				
Type de financement	Dette du secteur parapublic	Obligations du secteur parapublic – partenariats publics-privés	Autres obligations – partenariats publics-privés	Total
Échéance :				
2019-2020	957	1 469	690	3 116
2020-2021	341	277	319	937
2021-2022	340	261	574	1 175
2022-2023	344	131	80	555
2023-2024	322	123	81	526
1 – 5 ans	2 304	2 261	1 744	6 309
6 ^e année et par la suite	3 116	3 705	2 289	9 110
Total	5 420	5 966	4 033	15 419

Les charges liées à l'intérêt sur la dette du secteur parapublic de 311 millions de dollars (362 millions de dollars en 2017-2018) sont constatées dans l'intérêt sur la dette.

5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Revenus et apports en capital reportés		Ch. retraités
Au 31 mars		(voir note 17)
(en millions de dollars)	2019	2018
Revenus reportés :		
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	2 293 \$	2 072 \$
Immatriculation et permis de conduire	1 159	1 126
Teranet Inc.	855	872
Autres	404	395
Total des revenus reportés	4 711	4 465
Apports en capital reportés	8 203	8 038
Total	12 914 \$	12 503 \$

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs						
Au 31 mars						
(en millions de dollars)	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	143 752 \$	133 854 \$	11 398 \$	11 022 \$	155 150 \$	144 876 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	(173 398)	(162 600)	(594)	(573)	(173 992)	(163 173)
(Excédent)/Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{1, 2}	(29 646)	(28 746)	10 804	10 449	(18 842)	(18 297)
Gains (pertes) actuariels non amortis	12 882	14 707	(335)	215	12 547	14 922
Charge à payer (actif)	(16 764)	(14 039)	10 469	10 664	(6 295)	(3 375)
Provision pour moins-value ³	17 873	14 894	–	–	17 873	14 894
Passif total	1 109 \$	855 \$	10 469 \$	10 664 \$	11 578 \$	11 519 \$

¹ Ce montant comprend 31 004 millions de dollars ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 1 358 millions de dollars ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif (30 159 millions de dollars et 1 413 millions de dollars respectivement, en 2017-2018).

² Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et du Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP).

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)	2019	2019	2019	2018
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	4 063 \$	980 \$	5 043 \$	4 885 \$
Amortissement des gains actuariels	(1 118)	(27)	(1 145)	(1 124)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(360)	–	(360)	(322)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	–	–	–	1 472
Constatation des gains actuariels non amortis	–	(1)	(1)	(1 472)
Charge/(Revenu) d'intérêt	(1 733)	217	(1 516)	(1 350)
Provision pour moins-value ²	2 979	–	2 979	2 449
Total¹	3 831 \$	1 169 \$	5 000 \$	4 538 \$

¹ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 1 678 millions de dollars (1 659 millions de dollars en 2017-2018), sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 1 130 millions de dollars (561 millions de dollars en 2017-2018), sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats. Les charges du CAATPP, qui s'élèvent à 231 millions de dollars (210 millions de dollars en 2017-2018), sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation dans l'état consolidé des résultats. Les charges du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du SEFPO, qui s'élèvent à 834 millions de dollars (853 millions de dollars en 2017-2018) et les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs, qui s'élèvent à 313 millions de dollars (311 millions de dollars en 2017-2018) sont incluses dans les autres charges dans l'état consolidé des résultats et sont classées dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4. Le reste des charges des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des organismes du secteur parapublic est inclus dans les charges des ministères pertinents à l'Annexe 4.

² La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Prestations de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu de retraite garanti. Les prestations sont calculées principalement en fonction de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % (entre 8 % et 12 % en 2017-2018) de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par la province ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREO et du Régime du SEFPO.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, des prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement, et font partie des présents états financiers.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations patronales et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP, selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés. La province inclut 49,4 % de l'obligation nette du HOOPP et 50 % de celle du CAATPP.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. La capitalisation de ces régimes est fondée sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRF	SEFPO	HOOPP	CAATPP
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2018					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,80 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	2,47 %	1,22 %	0,61 %	1,83 %	0,14 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2018					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ¹ (en millions de dollars)	92 902	26 560	9 446	39 029	5 431
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ¹ (en millions de dollars)	92 813	26 828	9 663	39 500	5 354
Cotisations patronales ² (en millions de dollars)	1 678	472	250	1 130	231
Cotisations salariales ³ (en millions de dollars)	1 526	397	255	953	241
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 011	1 364	480	1 258	240
Nombre de participants actifs (approximatif)	185 000	45 000	46 000	226 000	32 000
Âge moyen des participants actifs	43,0	45,0	44,7	44,2	47,7
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	15,1	10,8	11,7	13,0	13,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	142 000	38 000	38 000	103 000	16 000
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2017					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,50 %	2,50 %	2,50 %	3,75 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,00 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	9,70 %	10,80 %	9,50 %	10,88 %	15,80 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2017					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ¹ (en millions de dollars)	92 050	26 481	9 614	37 922	5 415
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ¹ (en millions de dollars)	87 594	25 391	9 292	35 384	4 939
Cotisations patronales ² (en millions de dollars)	1 666	444	241	1 063	210
Cotisations salariales ³ (en millions de dollars)	1 634	348	250	868	213
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	2 907	1 323	475	1 129	228
Nombre de participants actifs (approximatif)	184 000	44 000	45 000	216 000	29 000
Âge moyen des participants actifs	43,0	45,0	44,9	44,2	47,9
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	15,2	11,0	12,3	13,1	13,0
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	139 000	38 000	37 000	100 000	16 000
¹ Compte tenu de la quote-part de la province, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par la province. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2017-2018), du RRF, 100 % (100 % en 2017-2018), du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2017-2018), du HOOPP, 49,4 % (48,8 % en 2017-2018) et du CAATPP, 50 % (50,0 % en 2017-2018).					
² Les cotisations patronales versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRF et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales au RREO. Les cotisations patronales au RRF englobent des paiements spéciaux de 131 millions de dollars (99 millions de dollars en 2017-2018).					
³ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.					

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent maintenant avoir 20 ans de service pour prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite et être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 8,0 milliards de dollars au 31 mars 2019 (8,2 milliards de dollars en 2017-2018), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2018-2019, qui s'élèvent à 356 millions de dollars (363 millions de dollars en 2017-2018), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2018-2019 est de 3,5 % (3,4 % en 2017-2018). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2018-2019 se situe entre 2,0 % et 5,4 % (entre 2,0 % et 6,0 % en 2017-2018).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, s'il y a lieu, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2019 (2,5 milliards de dollars en 2017-2018), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 813 millions de dollars en 2018-2019 (937 millions de dollars en 2017-2018), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 3,5 % en 2018-2019 (2,9 % en 2017-2018). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2018-2019 varie entre 2,2 % et 6,0 % (entre 2,0 % et 6,3 % en 2017-2018).

7. Autres passifs

Autres passifs Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	Ch. retraités (voir note 17) 2018
Passif au titre des sites contaminés	1 769 \$	1 787 \$
Autres passifs au titre des régimes de retraite	1 666	1 574
Montants dus à la Fair Hydro Trust	1 788	1 639
Autres fonds et passifs ¹	2 047	1 857
Total	7 270 \$	6 857 \$

¹ Englobent le passif de 63 millions de dollars qui reste relativement aux anciens contrats d'achat d'électricité d'Ontario Hydro.

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2017-2018) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où ceux-ci sont évalués et dont la contamination est probable et mesurable.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires de la fonction publique, des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et des protonotaires chargés de la gestion des causes, ainsi que les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

Fair Hydro Trust

La Fair Hydro Trust a financé l'insuffisance de trésorerie de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité dans le cadre du refinancement de l'ajustement global. À la suite de l'adoption de la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, la province a inscrit le montant de la dette active de la Fair Hydro Trust à titre de passif.

8. Placements

Placements		Ch. retraités (voir note 17)
Au 31 mars	2019	2018
(en millions de dollars)		
Placements temporaires	13 696 \$	14 937 \$
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	13 531	5 624
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(4 001)	(1 887)
Total des placements temporaires	23 226 \$	18 674 \$
Autres placements	3 112	2 685
Total des placements	26 338 \$	21 359 \$

Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 23,2 milliards de dollars au 31 mars 2019 (18,7 milliards de dollars en 2017-2018). La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Autres placements

Les autres placements représentent les placements détenus par les organismes du secteur parapublic et d'autres organismes du gouvernement. Ces placements consistent essentiellement en des titres à taux fixe. La juste valeur de ces placements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2019	2018
Coût								
Solde d'ouverture	16 480	84 439	38 192	13 150	7 550	9 277	169 088	158 281
Ajouts	956	5 045	3 323	843	1 174	1 787	13 128	12 364
Cessions	28	167	521	284	186	152	1 338	1 557
Solde de clôture	17 408	89 317	40 994	13 709	8 538	10 912	180 878	169 088
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	–	28 032	10 524	10 021	4 370	2 269	55 216	50 993
Ajouts	–	2 654	1 511	756	730	300	5 951	5 583
Cessions	–	121	518	269	169	84	1 161	1 360
Solde de clôture	–	30 565	11 517	10 508	4 931	2 485	60 006	55 216
Valeur comptable nette								
2019	17 408	58 752	29 477	3 201	3 607	8 427	120 872	–
2018	16 480	56 407	27 668	3 129	3 180	7 008	–	113 872

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2019, les biens en construction ont une valeur totale de 17,9 milliards de dollars (14,3 milliards de dollars en 2017-2018). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2018-2019 est de 175 millions de dollars (157 millions de dollars en 2017-2018). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 852 millions de dollars (813 millions de dollars en 2017-2018), et leur amortissement cumulé est de 362 millions de dollars (324 millions de dollars en 2017-2018).

La charge d'amortissement de l'exercice 2018-2019 a totalisé 6,0 milliards de dollars (5,6 milliards de dollars en 2017-2018).

10. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 242 millions de dollars en 2018-2019 (à des gains non réalisés de 435 millions de dollars en 2017-2018), ce qui a entraîné une diminution au titre des participations dans des entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

11. Vente d'actions ordinaires d'Hydro One Limited

En mai 2017, la province a vendu 120 millions d'actions ordinaires d'Hydro One Limited (Hydro One) au prix unitaire de 23,25 \$ dans le cadre d'un deuxième appel public à l'épargne, qui a généré un produit brut de quelque 2,8 milliards de dollars. À la suite de cette vente, la province possédait environ 49,9 % des actions ordinaires en circulation d'Hydro One. Un gain comptable de 791 millions de dollars a été constaté dans les résultats financiers de 2017-2018 relativement à la vente d'actions ordinaires d'Hydro One.

En décembre 2017, des Premières Nations de l'Ontario ont fait l'acquisition de 14,3 millions d'actions ordinaires d'Hydro One. À la suite de cette opération, la province possédait environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation d'Hydro One.

La province n'a vendu aucune action ordinaire d'Hydro One en 2018-2019. Au 31 mars 2019, elle possédait environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation d'Hydro One Limited.

Annulation de la fusion avec Avista

En juillet 2017, Hydro One a annoncé qu'elle avait fait une offre pour faire l'acquisition d'Avista Corporation (Avista), un service public d'électricité et de gaz établi à Spokane (État de Washington). En janvier 2019, les sociétés Hydro One et Avista ont annoncé qu'elles avaient décidé, d'un commun accord, de résilier l'entente de fusion annoncée auparavant. Les coûts nets de cette opération, y compris l'indemnité de résiliation, pour Hydro One ont été de 45 millions de dollars en 2017, de 44 millions de dollars en 2018 et de 191 millions de dollars au premier trimestre de 2019 (4^e trimestre de la province).

Actif réglementaire d'impôts reportés d'Hydro One

En septembre 2017, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a conclu qu'une partie de l'actif net d'impôts reportés d'Hydro One Networks découlant de la transition du régime des paiements tenant lieu d'impôt en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* au régime de paiements d'impôt fédéral et provincial (résultant du premier appel public à l'épargne d'Hydro One) devrait aussi être partagée avec les consommateurs d'électricité. En août 2018, la CEO a accueilli la requête d'Hydro One visant un réexamen de la décision et, en mars 2019, la CEO a rendu sa décision à la suite du réexamen et a conclu que sa décision initiale était raisonnable et devrait être maintenue. Cela a amené Hydro One à constater une baisse ponctuelle de son bénéfice net de 867 millions de dollars. Malgré le fait qu'elle a tenu compte de l'incidence de la décision dans les états financiers, en avril 2019, Hydro One a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario en ce qui a trait à la décision de la CEO au sujet de l'avantage d'impôts reportés.

Consolidation d'Hydro One

L'actif net et le bénéfice net d'Hydro One sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

12. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par la province au 31 mars 2019 s'établissait à 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2017-2018). Les emprunts garantis en cours s'élevaient à 0,6 milliard de dollars au 31 mars 2019 (0,7 milliard de dollars en 2017-2018). Les présents états financiers renferment une provision de 1,3 million de dollars (1,5 million de dollars en 2017-2018) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 0,1 milliard de dollars (0,2 milliard de dollars en 2017-2018).

Garanties d'emprunt				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)				
	2019		2018	
	Garantie maximum autorisée	Garantie nette en cours	Garantie maximum autorisée	Garantie nette en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	460	41,3	380,1	30,1
Finances	650,8	254,3	650,8	254,3
Enseignement supérieur et Formation professionnelle	9,0	9,0	13,2	13,2
	1 119,8	304,6	1 044,1	297,6
Entités consolidées				
Agence canadienne des eaux	–	–	15,0	13,2
Ontario Power Generation Inc.	81,0	81,0	83,0	83,0
Waterfront Toronto	–	3,0	–	–
	81,0	84,0	98,0	96,2
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	332,4	260,4	372,0	303,0
Total	1 533,2	649,0	1 514,1	696,8

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Jusqu'à la fin de 2017, deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations d'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente signée par la province et la CCSN, en place jusqu'à la fin de 2017, procurait une garantie provinciale directe à la CCSN au nom d'OPG. Cette garantie avait trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par la valeur estimée des fonds de l'ONFA en date du 1^{er} janvier 2013. En retour, la province a reçu d'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. En janvier 2017, OPG a payé des droits de garantie de quelque 8 millions de dollars à la province en fonction du montant garanti de 1,6 milliard de dollars. La garantie provinciale, qui peut atteindre 1,6 milliard de dollars, était en vigueur du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le 28 novembre 2017, la CCSN a annoncé qu'elle avait accepté la garantie financière révisée qu'OPG a proposée pour la période allant de 2018 à 2022. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exigence relative à la garantie financière de la CCSN est remplie par la valeur des fonds en vertu de l'ONFA, sans qu'une garantie provinciale directe n'ait à être fournie à la CCSN pour le compte d'OPG.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2019, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 3,7 milliards de dollars (4,1 milliards de dollars en 2017-2018). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Demandes à l'encontre de la Couronne

Parmi les demandes à l'encontre de la Couronne, 65 (56 en 2017-2018) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces demandes découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » du volume 1.

Le 20 avril 2016, la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que le projet de loi 115, la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, contrevenait au droit à la négociation collective accordé aux syndicats par la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour n'a pas imposé de pénalité à la province et a demandé aux parties de tenter de négocier un recours. La province tient compte dans ses états financiers de sa meilleure estimation, à l'aide des renseignements disponibles, du montant risquant de découler du recours, l'étendue de ce montant n'ayant pas été divulguée parce qu'une entente n'avait pas été conclue avec toutes les parties requérantes. Au 31 mars 2019, les parties requérantes n'avaient pas toutes conclu une entente avec la Couronne. Une des parties requérantes est retournée devant le tribunal pour déterminer le montant du recours.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang Limitée. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de ladite Entente de soutien se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance de la province, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Certificats d'Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise la prestation de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2019, la province estime que des certificats d'une valeur de 71,0 millions de dollars (64,8 millions de dollars en 2018) pourraient encore être accordés pour des services juridiques autorisés jusqu'au 31 mars 2019, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

Sites contaminés

La province a relevé 141 sites (136 en 2017-2018) qui pourraient représenter un passif de 367 millions de dollars (367 millions de dollars en 2017-2018). Un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'il est impossible de déterminer la probabilité que le gouvernement devienne responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être estimé, ou pour ces deux raisons.

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, pour les années d'imposition avant 2008, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées par l'ARC. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone ayant légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 62 revendications territoriales sont en cours de négociation, acceptées à des fins de négociation, ou en voie d'examen. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Portefeuille immobilier général – Obligations locatives

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif et de passif, et toutes les activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général (PIG), y compris les baux fonciers avec la Société immobilière du Canada (SIC), datés du 3 juin 1989, pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le PIG est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du PIG est estimée à un montant se situant entre 0,3 million et 0,4 million de dollars annuellement au titre du loyer de base, auquel s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2019, la province avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 253 millions de dollars (17 millions de dollars en 2017-2018), qui sont inclus dans le poste Placements ou Trésorerie et équivalents de trésorerie.

13.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Paielements minimums exigés en :					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025 et après
Paielements de transfert	14 282	9 880	5 514	3 082	2 207	1 328	426	1 725
Contrats de partenariats publics-privés	28 912 ¹	30 966	6 112	3 011	4 746	1 856	600	12 587
Ontario Power Generation	2 619	2 718	1 590	332	191	144	137	225
Baux	5 396	5 694	768	691	587	519	433	2 398
Contrats de construction	5 103	4 941	2 655	797	466	356	279	550
Autres	12 643	11 255	8 641	1 042	727	640	526	1 067
Total des obligations contractuelles	68 955	65 454	25 280	8 955	8 924	4 843	2 401	18 552

¹ La majorité des contrats de partenariats publics-privés de 2019 concernent des projets liés aux hôpitaux (41 %) et à Metrolinx (36 %).

La province a conclu un certain nombre de contrats de partenariats publics-privés pluriannuels pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025 et après
Paielements de transfert	461	569	240	92	88	41	–	–
Baux	98	105	24	24	12	9	7	22
Contrats de construction	33	268	13	10	5	5	–	–
Autres	13	10	2	2	2	1	–	6
Total des droits contractuels	605	952	279	128	107	56	7	28

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces. Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à la province des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. La province a constaté 24,5 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2018-2019 (28,7 millions en 2017-2018).

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

c. Actif éventuel

La province a intenté des actions à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Ces actions sont à la phase précédant l'instruction et il n'est pas possible de fournir une estimation des paiements que pourrait recevoir la province.

14. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la province.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le tuteur et curateur public de la province de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est exploité en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Les demandes qui répondent à certains critères sont traitées en vertu de la Loi. À l'heure actuelle, le Fonds offre deux types de couverture : blessures subies par des tiers et dommages causés aux biens, et indemnités d'accident légales conformes aux exigences législatives.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. Le FGPR est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* et son règlement d'application, et est administré par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a été établie en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. La SOAD a comme mandat de protéger les dépôts faits aux caisses populaires et aux *credit unions*.

L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection des déposants s'appliquant à toutes les caisses populaires et *credit unions* de l'Ontario, qui est étayé par la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

L'information financière résumée provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la CSPAAT, du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario et de la SOAD ont été préparés conformément aux IFRS.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)		
Au 31 décembre		
(en millions de dollars)	2018	2017
Actif	37 309 \$	35 722 \$
Passif	32 667	33 204
Actif net	4 642	2 518
Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la CSPAAT	1 484 \$	(710 \$)

Autres fonds en fiducie				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)	2019		2018	
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	2 161 \$	85 \$	2 076 \$	1 947 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles ¹	71	230	(159)	(166)
Fonds de garantie des prestations de retraite	1 062	227	835	729
Au 31 décembre				
	Actif	Passif	2018 Solde du fonds	2017 Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	293 \$	12 \$	281 \$	248 \$

¹ Des états financiers audités ne sont pas disponibles pour le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles. Les chiffres proviennent d'états financiers non audités.

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

15. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes sans but lucratif gouvernementaux. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de la province, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge, fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec la province. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de la province sont les personnes ayant le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et ils désignent les ministres et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

La province a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2018-2019, aucune opération importante entre apparentés d'une valeur différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés n'a eu lieu.

16. Événements postérieurs

Prise en charge de la TTC

Le 10 avril 2019, la province a annoncé une expansion du réseau de transport en commun de l'Ontario d'une valeur de 28,5 milliards de dollars. La province investira 11,2 milliards de dollars pour appuyer quatre projets de transport en commun rapide : la ligne Ontario, le prolongement des lignes de métro Scarborough et Yonge North, et le prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown.

Dans le cadre de cette annonce, la province s'est engagée à collaborer avec la ville de Toronto pour prendre en charge l'infrastructure du métro de la TTC. On est encore en train d'évaluer l'incidence financière de cette prise en charge pour la province.

Agence Santé Ontario

Le 18 avril 2019, la *Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population* a reçu la sanction royale. La Loi accorde à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée (la « ministre ») le pouvoir de transférer des actifs, des passifs, des droits et des obligations ainsi que de muter des employés de certains organismes gouvernementaux du secteur de la santé à Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne constitué en vertu de la Loi. Celle-ci donne également à la ministre le pouvoir de dissoudre les organismes touchés.

Le conseil d'administration de Santé Ontario est chargé de superviser le processus de transition découlant du transfert de multiples organismes provinciaux à Santé Ontario. Comme on s'attend à ce que la transition se fasse sur un certain nombre d'années, la date éventuelle de transfert et de dissolution est pour l'heure inconnue. On est en train d'évaluer l'incidence financière pour la province.

Fair Hydro Trust

Le 9 mai 2019, le projet de loi 87, la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, a reçu la sanction royale. À la suite d'une réévaluation des indicateurs de contrôle par Ontario Power Generation faite en vertu des normes d'information financière appropriées, la Fair Hydro Trust n'est plus consolidée dans ses états financiers. La province est en train de déterminer si la Fair Hydro Trust satisfait aux indicateurs de contrôle établis dans les normes comptables pour le secteur public.

Acquisitions par Ontario Power Generation

Le 25 juin, OPG annonçait qu'elle avait conclu une entente pour acquérir Cube Hydro, un exploitant d'installations hydroélectriques aux États-Unis, en vue de l'exploiter dans le cadre de sa plateforme américaine. On estime à environ 1,5 milliard de dollars la valeur de cette opération, qui doit faire l'objet des autorisations réglementaires normalisées.

Le 30 juillet, OPG a conclu une convention d'achat avec des sociétés affiliées de TC Energy pour acquérir un portefeuille de centrales alimentées au gaz naturel en Ontario, comprenant des centrales à Napanee et à Halton Hills ainsi qu'un droit de propriété de 50 % dans le Toronto Portlands Energy Centre. On estime à 2,9 milliards de dollars la valeur de cette opération, qui doit faire l'objet des autorisations réglementaires normalisées.

17. Changements à la méthode comptable et reclassements

A. Retraitement du budget de 2018

À des fins de comparaison, le budget de 2018 a été rajusté de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des résultats réels de l'exercice.

Résumé du retraitement du budget de 2018 (en millions de dollars)	Retraitement du budget de 2018
Revenus	152 461
Charges	
Charges de programmes	145 922
Intérêt sur la dette	12 543
Total des charges	158 465
Déficit (avant réserve)	(6 004)
Réserve	(700)
Déficit selon le budget de 2018	(6 704)
Provision pour moins-value relative à l'actif net des régimes de retraite	2 647
Paiements aux producteurs d'électricité et intérêts	2 380
Déficit retraité	(11 731)
Dette nette au début de l'exercice	308 203
Moins-value relative à l'actif net des régimes de retraite, solde d'ouverture	14 649
Dette nette au début de l'exercice	322 852
Augmentation de la dette nette – budget de 2018	16 838
Provision pour moins-value relative à l'actif net des régimes de retraite	2 647
Paiements aux producteurs d'électricité et intérêts	2 380
Dette nette à la fin de l'exercice	344 717

À la suite de ces modifications, le budget de 2018 a été reclassé pour regrouper toutes les charges engagées relativement au portefeuille immobilier du gouvernement (PIG) et aux projets soutenus par l'entremise d'Infrastructure Ontario sous l'autorité du ministère de l'Infrastructure, de qui relèvent ces deux entités gouvernementales. Les chiffres réels sont présentés sur la même base par souci d'uniformité.

Un résumé des modifications est présenté, par ministère, dans le tableau ci-dessous.

Charges par ministère (en millions de dollars)					
	Budget 2018-2019	Régimes de retraite	Électricité	PIG	Budget 2018- 2019 reclassé
Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario	21	–	–	(1)	20
Enseignement supérieur et Formation professionnelle	11 788	–	–	–	11 788
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 199	–	–	(11)	1 188
Procureur général	2 013	–	–	(286)	1 727
Commission de régie interne	352	–	–	(6)	346
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 598	–	–	(26)	4 572
Affaires civiles et Immigration	122	–	–	(4)	118
Services sociaux et communautaires	13 313	–	–	(31)	13 282
Sécurité communautaire et Services correctionnels	3 027	–	–	(273)	2 754
Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences	1 072	–	–	(18)	1 054
Éducation	28 214	2 586	–	(35)	30 765
Énergie	1 991	–	2 380	(2)	4 369
Environnement et Action en matière de changement climatique	1 326	–	–	(23)	1 303
Bureaux du corps exécutif	58	–	–	(2)	56
Finances	1 679	–	–	(19)	1 660
Affaires francophones	8	–	–	–	8
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	585	–	–	(49)	536
Santé et Soins de longue durée	61 278	–	–	(84)	61 194
Relations avec les Autochtones et Réconciliation	101	–	–	–	101
Infrastructure	817	–	–	1 057	1 874
Commerce international	61	–	–	–	61
Travail	331	–	–	(13)	318
Affaires municipales et Logement	1 348	–	–	(6)	1 342
Richesses naturelles et Forêts	850	–	–	(36)	814
Développement du Nord et Mines	814	–	–	(6)	808
Affaires des personnes âgées	46	–	–	1	47
Condition féminine	37	–	–	–	37
Tourisme, Culture et Sport	1 514	–	–	(18)	1 496
Transports	5 566	–	–	(75)	5 491
Secrétariat du Conseil du Trésor	1 618	61	–	(34)	1 645
Fonds de prévoyance	1 600	–	–	–	1 600
Intérêt sur la dette	12 543	–	–	–	12 543
Cibles d'économies de fin d'exercice/ERRP	(1 425)	–	–	–	(1 425)
Total des charges	158 465	2 647	2 380	–	163 492

B. Reclassement des secteurs

Toutes les présentations des chiffres par secteur ont été modifiées en fonction des secteurs décrits dans le budget de 2018. Les modifications suivantes ont été aux fins d'un alignement sur les chiffres comparatifs de l'exercice précédent :

- i. Environnement, ressources et développement économique, et Administration générale et autre ont été combinés dans Autres programmes.
- ii. Les charges de programmes ont été rajustées selon le même principe que celui qui s'applique aux charges de l'exercice considéré.

Reclassement par secteur des chiffres réels de 2017-2018 (en millions de dollars)	Chiffres déclarés 2017-2018	(i)	(ii)	Chiffres retraités 2017-2018
Santé	58 922	–	144	59 066
Éducation	28 959	–	39	28 998
Services à l'enfance et services sociaux	16 704	–	(324)	16 380
Environnement, ressources et développement économique	17 588	(17 588)	–	–
Éducation postsecondaire et formation	11 122	–	(18)	11 104
Justice	4 827	–	(618)	4 209
Administration générale et autre	4 241	(4 241)	–	–
Autres programmes	–	21 829	777	22 606
Total des charges	142 363	–	–	142 363

C. Dette provinciale

En 2018-2019, la province a reclassé ses placements dans ses propres obligations et bons du Trésor pour exclure ces soldes de la dette totale et des placements. Les soldes de la dette et des placements de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2018-2019. Ces modifications n'ont aucune incidence sur la dette nette ou le déficit accumulé, ni sur les résultats financiers de la province dans l'état des résultats.

D. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2018-2019.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source.....	102
Annexe 2	Revenus par secteur.....	104
Annexe 3	Charges par secteur	106
Annexe 4	Charges par ministère.....	108
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer.....	109
Annexe 6	Débiteurs	109
Annexe 7	Prêts	110
Annexe 8	Organismes publics	112
Annexe 9	Entreprises publiques	118
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges.....	122

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2018-2019 ¹	Chiffres réels 2018-2019	Ch. retraités (v. note 17) 2017-2018
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	35 612	35 381	32 900
Taxe de vente	26 808	27 808	25 925
Impôt des sociétés	15 137	16 606	15 612
Impôt-santé des employeurs	6 554	6 544	6 205
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 076	6 171	5 883
Contribution-santé de l'Ontario	3 914	3 819	3 672
Droits de cession immobilière et impôt sur la spéculation pour les non-résidents	3 142	2 761	3 174
Taxe sur l'essence	2 699	2 709	2 701
Taxe sur le tabac	1 250	1 241	1 244
Taxe sur les carburants	784	774	760
Taxe sur la bière et le vin	638	603	601
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	369	435	494
Composante de l'Ontario des droits d'accise fédéraux perçus sur le cannabis	35	19	–
Autres impôts et taxes	563	653	552
	103 581	105 524	99 723
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	14 934	14 852	14 359
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 486	5 451	5 314
Paiements de péréquation	963	963	1 424
Entente sur le développement du marché du travail	702	719	672
Programmes d'infrastructure	1 703	605	1 065
Logement social	386	394	419
Transferts directs aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges	301	390	314
Soins à domicile et santé mentale	328	329	116
Entente sur le développement de la main-d'oeuvre	296	296	234
Services de bien-être aux Autochtones	272	281	274
Apprentissage et garde des jeunes enfants	146	160	122
Expansion du bilinguisme	82	85	85
Aide juridique, droit criminel	56	64	64
Système de justice pénale pour les adolescents	52	53	52
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	–	–	63
Autres	299	448	283
	26 006	25 090	24 860

¹ Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2018, reclassés en raison des changements de présentation. Voir note 17.

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2018-2019 ¹	Chiffres réels 2018-2019	Ch. retraités (v. note 17) 2017-2018
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	8 552	9 237	8 309
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	5 292	5 470	6 152
Autres			
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	2 003	1 991	1 912
Ventes et locations	1 409	1 477	2 450
Autres droits, permis et licences	774	861	819
Produit tiré des quotas d'émission	1 979	472	2 401
Redevances	295	251	290
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau	229	227	210
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	183	173	185
Remaniement des services locaux	140	138	138
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	41	41	74
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	–	15	593
Divers	1 977	2 733	2 478
	9 030	8 379	11 550
Total des revenus	152 461	153 700	150 594

¹ Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2018, reclassés en raison des changements de présentation. Voir note 17.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et services à l'enfance ³		Éducation postsecondaire et formation ⁴	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	704	277	266	221	384	382	1 153	1 188
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	4 165	4 082	1 587	1 453	–	–	3 485	2 774
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (<i>Annexe 1</i>)	914	488	58	35	113	353	50	53
Total	5 783	4 847	1 911	1 709	497	735	4 688	4 015

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

Secteurs	Justice ⁵		Autres ⁶		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenus						
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	105 524	99 723	105 524	99 723
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	117	110	22 466	22 682	25 090	24 860
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	–	–	–	–	9 237	8 309
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	5 470	6 152	5 470	6 152
Autres (<i>Annexe 1</i>)	854	813	6 390	9 808	8 379	11 550
Total	971	923	139 850	138 365	153 700	150 594

⁵ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁶ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Relations avec les Autochtones et Réconciliation, Infrastructure, Commerce international, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Développement du Nord et Mines, Affaires des personnes âgées, Condition féminine, Tourisme, Culture et Sport, Transports, Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, Commission de régulation interne, Bureaux du corps exécutif et Secrétariat du Conseil du Trésor.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Éducation postsecondaire et formation ⁵	
	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)	Ch. retraités (v. note 17)
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Charges								
Paiements de transfert ⁹	27 547	27 429	2 148	1 885	16 386	15 587	6 764	6 584
Traitements et salaires	16 689	16 059	18 359	17 707	481	462	2 555	2 240
Intérêt sur la dette	—	—	—	—	—	—	—	—
Services	4 848	4 167	1 701	1 598	131	143	937	843
Fournitures et matériel	5 325	5 040	2 151	2 118	6	9	330	292
Avantages sociaux	2 901	2 678	2 805	2 680	86	70	304	267
Amortissement des immobilisations	1 788	1 745	1 324	1 223	37	37	334	290
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	1 627	1 033	1 846	1 774	7	6	239	210
Transports et communications	225	212	9	15	19	23	74	70
Intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	—	—	—	—	—	—	—	—
Coûts des contrats d'achat d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	561	703	82	(2)	33	43	332	308
Total¹⁰	61 511	59 066	30 425	28 998	17 186	16 380	11 869	11 104

¹ Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Intérêt sur la dette ⁸		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019	Ch. retraités (v. note 17) 2018	2019	Ch. retraités (v. note 17) 2018	2019	2018	2019	Ch. retraités (v. note 17) 2018
Charges								
Paielements de transfert ⁹	515	456	11 513	11 250	–	–	64 873	63 191
Traitements et salaires	2 570	2 431	3 190	2 934	–	–	43 844	41 833
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	12 073	11 541	12 073	11 541
Services	409	411	2 409	2 561	–	–	10 435	9 723
Fournitures et matériel	157	162	220	240	–	–	8 189	7 861
Avantages sociaux	358	325	501	496	–	–	6 955	6 516
Amortissement des immobilisations	17	17	2 451	2 271	–	–	5 951	5 583
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	46	36	1 236	1 479	–	–	5 001	4 538
Transports et communications	102	111	186	156	–	–	615	587
Intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	–	–	–	311	362	311	362
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	173	191	–	–	173	191
Autres	218	260	1 489	1 028	–	–	2 715	2 340
Total¹⁰	4 392	4 209	23 368	22 606	12 384	11 903	161 135	154 266

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

⁷ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Relations avec les Autochtones et Réconciliation, Infrastructure, Commerce international, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Développement du Nord et Mines, Affaires des personnes âgées, Condition féminine, Tourisme, Culture et Sport, Transports, Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, Commission de régie interne, Bureaux du corps exécutif et Secrétariat du Conseil du Trésor.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

⁹ Les Services à l'enfance et services sociaux englobent des transferts de 1 685 millions de dollars (1 658 millions de dollars en 2017-2018) aux sociétés d'aide à l'enfance.

¹⁰ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2017-2018.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2018-2019¹	Chiffres réels 2018-2019	Ch. retraités (v. note 17) 2017-2018
Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario	20	18	19
Enseignement supérieur et Formation professionnelle	11 788	11 869	11 104
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 188	1 066	989
Procureur général	1 727	1 714	1 686
Commission de régie interne	346	371	296
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 572	4 419	4 116
Affaires civiles et Immigration	118	100	44
Services sociaux et communautaires	13 282	12 767	12 264
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 754	2 678	2 523
Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences	1 054	890	898
Éducation	29 040	28 747	27 339
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 725	1 678	1 659
Énergie	4 369	4 899	3 496
Environnement et Action en matière de changement climatique	1 303	560	715
Bureaux du corps exécutif	56	50	55
Finances	967	954	845
Intérêt sur la dette	12 543	12 384	11 903
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	510	510	506
Coûts des contrats d'achat d'électricité	183	173	191
Office des affaires francophones	8	6	6
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	536	567	569
Santé et Soins de longue durée	61 194	61 511	59 066
Relations avec les Autochtones et Réconciliation	101	289	1 208
Infrastructure	1 874	1 766	1 739
Commerce international	61	39	47
Travail	318	308	303
Affaires municipales et Logement	1 342	1 479	1 368
Richesses naturelles et Forêts	814	838	851
Développement du Nord et Mines	808	826	744
Affaires des personnes âgées	47	32	27
Condition féminine	37	22	27
Tourisme, Culture et Sport	1 496	1 545	1 582
Transports	5 491	4 713	4 452
Secrétariat du Conseil du Trésor	310	182	187
Fonds de prévoyance ²	1 600	—	—
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 335	1 165	1 442
Économies de fin d'exercice ³	(1 425)	—	—
Total des charges	163 492	161 135	154 266

¹ Les montants présentés sous « Plan financier » dans le budget de 2018 ont été retraités et reclassés. Voir note 17.

² Voir la définition dans le glossaire.

³ Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Paielements de transfert	7 698	7 822
Intérêt sur la dette	2 476	2 953
Traitements, salaires et avantages sociaux	3 674	3 289
Autres	10 429	9 288
Total des créditeurs et charges à payer	24 277	23 352

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	Ch. retraités (v. note 17) 2018
Impôts	6 103	6 980
Paielements de transfert ¹	651	605
Autres débiteurs ²	5 119	5 649
	11 873	13 234
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 254)	(1 252)
	10 619	11 982
Gouvernement du Canada	1 553	1 483
Total des débiteurs	12 172	13 465

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 624 millions de dollars (580 millions de dollars en 2017-2018) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 525 millions de dollars (496 millions de dollars en 2017-2018) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts

Au 31 mars (en millions de dollars)	Ch. retraités (v. note 17)	
	2019	2018
Entreprises publiques ¹	3 356	3 577
Municipalités ²	3 726	4 760
Étudiants ³	2 452	2 637
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	422	326
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	165	176
Universités ⁶	126	129
Autres ⁷	2 622	1 638
	12 869	13 243
Escomptes non amortis ⁸	(209)	(145)
Provision pour créances douteuses ⁹	(777)	(716)
Total des prêts	11 883	12 382

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,65 % à 5,64 % (2,32 % à 5,44 % en 2017-2018).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,85 % (10,00 % en 2017-2018).

³ Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 3,50 % à 5,00 % (2,70 % à 4,50 % en 2017-2018).

⁴ Les prêts consentis à des entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,46 % (6,35 % en 2017-2018).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 6,38 % (6,25 % à 7,25 % en 2017-2018).

⁷ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2,16 milliards de dollars de dollars (1,1 milliard de dollars en 2017-2018), des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 103 millions de dollars (105 millions de dollars en 2017-2018) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 253 millions de dollars (258 millions de dollars en 2017-2018).

⁸ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 25 millions de dollars (31 millions de dollars en 2017-2018), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 81 millions de dollars (86 millions de dollars en 2017-2018) et aux prêts consentis à des entreprises industrielles et commerciales et autres de 103 millions de dollars (28 millions de dollars en 2017-2018).

⁹ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 629 millions de dollars (624 millions de dollars en 2017-2018), et aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 147 millions de dollars (65 millions de dollars en 2017-2018).

Périodes de remboursement au 31 mars			
(en millions de dollars)		Remboursement du principal	
Années jusqu'à l'échéance		2019	2018
1 an		1 696	1 458
2 ans		1 144	1 300
3 ans		864	1 111
4 ans		753	839
5 ans		605	718
1 - 5 ans		5 062	5 426
6 - 10 ans		2 173	2 226
11 - 15 ans		1 157	1 161
16 - 20 ans		696	721
21 - 25 ans		1 235	1 368
Plus de 25 ans		2 446	2 266
Total partiel		12 769	13 168
Sans échéance fixe		100	75
Total		12 869	13 243

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement et Action en matière de changement climatique
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Portefeuille immobilier général	Infrastructure
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure

¹ L'annexe portant sur les organismes publics est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2019. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative et « l'équilibre avantages/coûts » nécessaires à la consolidation (conformément aux normes du CCSP), comme les sociétés d'aide à l'enfance, sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Tourisme, Culture et Sport
Science Nord	Tourisme, Culture et Sport
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Infrastructure
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ²	Tourisme, Culture et Sport
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Finances
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Affaires civiques et Immigration
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales/Logement
Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique (Fonds pour un Ontario vert)	Environnement et Action en matière de changement climatique

² La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat gouvernemental dans lequel la province détient une participation de un tiers.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Headwaters Health Care Centre
Arnprior Regional Health	Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital Bingham Memorial
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Cornwall
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Hornepayne
Casey House	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph Guelph	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Timmins et du district
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Wingham et du district
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital du district de Geraldton
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital général Anson
Centre régional de santé Southlake	Hôpital général d'Almonte
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général d'Atikokan
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général de Brockville
Erie Shores HealthCare Corp.	Hôpital général de Guelph
Grey Bruce Health Services	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général de la baie Georgienne
	Hôpital général de Mattawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de Norfolk	Hôpital Women's College
Hôpital général de North York	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de Stratford	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Kingston Health Sciences Centre
Hôpital général de Woodstock	Lakeridge Health
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général St. Mary	London Health Sciences Centre
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Mackenzie Health
Hôpital Glengarry Memorial	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Grand River	North of Superior Healthcare Group
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Joseph Brant	Religious Hospitaliers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Réseau santé Rive Nord
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Cambridge	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Campbellford	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Scarborough Health Network
Hôpital Memorial de Listowel	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial de St. Marys	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Sinai Health System
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	Soins continus Bruyère
Hôpital Memorial du district de Winchester	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Montfort	South Huron Hospital Association
Hôpital Northumberland Hills	St. Joseph's Care Group
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
Hôpital public de Clinton	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Queensway-Carleton	Système de santé de Niagara
Hôpital régional de Pembroke	The Hospital for Sick Children
Hôpital régional de Windsor	Toronto East Health Network
Hôpital régional et centre de santé d'Esplanola	Trillium Health Partners
Hôpital Humber River	Unity Health Network
Hôpital Ross Memorial	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital Sensenbrenner	William Osler Health System
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia	
Hôpital St. Francis Memorial	
Hôpital Stevenson Memorial	
Hôpital Temiskaming	
Hôpital Victoria de Renfrew	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Rainbow District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County Catholic District School Board
District School Board of Niagara	Renfrew County District School Board
District School Board Ontario North East	Simcoe County District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Durham District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Superior North Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Halton Catholic District School Board	Thames Valley District School Board
Halton District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Toronto Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Toronto District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Upper Canada District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Upper Grand District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Waterloo Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Waterloo Region District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Wellington Catholic District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
Kenora Catholic District School Board	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics¹

Collèges – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total 2019	Total 2018
Actif							
Trésorerie et placements temporaires	4	380	19	456	662	1 521	1 310
Débiteurs	638	84	5	158	680	1 565	1 857
Stocks	—	486	47	31	769	1 333	1 236
Charges payées d'avance	—	24	1	28	—	53	64
Placements à long terme	—	—	—	108	—	108	183
Immobilisations	19 893	420	1	1 054	24 063	45 431	42 374
Autres actifs ³	5 414	—	—	—	26 901	32 315	30 963
Total de l'actif	25 949	1 394	73	1 835	53 075	82 326	77 987
Passif							
Créditeurs	884	810	56	309	2 007	4 066	3 828
Effets à payer	1 850	—	—	—	—	1 850	989
Revenus reportés	—	—	—	57	417	474	410
Dette à long terme	10 485	120	65	271	7 412	18 353	17 119
Autres passifs ³	3 051	—	—	381	26 865	30 297	28 161
Total du passif	16 270	930	121	1 018	36 701	55 040	50 507
Actif net avant participation externe sans contrôle	9 679	464	(48)	817	16 374	27 286	27 480
Participation externe sans contrôle	(4 917)	—	—	—	(165)	(5 082)	(5 416)
Actif net après participation externe sans contrôle	4 762	464	(48)	817	16 209	22 204	22 064
Revenus³	2 983	6 426	64	8 445	5 034	22 952	22 061
Charges³	3 048	4 150	106	5 981	4 197	17 482	15 909
Bénéfice net	(65)	2 276	(42)	2 464	837	5 470	6 152

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total 2019	Total 2018
Bénéfice net	(65)	2 276	(42)	2 464	837	5 470	6 152
Actif net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE) (perte)	5 162	567	(6)	917	15 772	22 412	22 635
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	—	—	—	—	(242)	(242)	435
Apport de capital à OPG	—	—	—	—	66	66	721
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	—	—	—	—	101	101	136
Valeur comptable des actions d'Hydro One vendues (note 11)	—	—	—	—	—	—	(2 179)
Paiements versés au Trésor	(278)	(2 370)	—	(2 564)	—	(5 212)	(5 488)
Actif net avant CAERE	4 819	473	(48)	817	16 534	22 595	22 412
CAERE au début de l'exercice	(56)	(8)	—	—	(284)	(348)	(365)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(1)	(1)	—	—	(41)	(43)	17
CAERE à la fin de l'exercice	(57)	(9)	—	—	(325)	(391)	(348)
Actif net	4 762	464	(48)	817	16 209	22 204	22 064

¹ Montants présentés selon les normes IFRS.

² Au 31 mars 2019, la province possédait environ 47,4 % des actions ordinaires d'Hydro One Limited.

³ Les montants se rapportant à la Fair Hydro Trust sont inclus dans ces soldes.

Province de l'Ontario**Annexe 9 : Entreprises publiques (suite)**

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Actif financier	876	874
Dettes	3 357	3 545
Autres passifs	176	212

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

			Paiements exigés en :					
Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et après
Hydro One Limited	10 488	10 069	654	803	603	131	–	7 795
Ontario Power Generation Inc.	3 802	3 373	3	231	27	6	206	3 329
Total	14 290	13 442	657	1 034	630	137	206	11 124

Les montants suivants inclus dans les résultats d'Ontario Power Generation sont liés aux activités de la Fair Hydro Trust.

Fair Hydro Trust

Au 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Créances de financement	1 788	1 639
Financement par emprunt	1 788	1 639
Revenus	68	14
Charges	68	14
Revenu net	–	–

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) a été établie à titre de filiale de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis*. Le 17 octobre 2018, la *Loi de 2018 modifiant des lois en ce qui concerne le cannabis* est entrée en vigueur, mettant un terme à la relation subsidiaire de la SOVC avec la LCBO. Depuis cette date, la SOVC est un organisme de la Couronne qui relève directement du ministre des Finances, et qui est contrôlé et consolidé par la province. L'activité principale de la SOVC est la vente au détail et la distribution de cannabis à des fins non médicales.

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Total	
	Ch. retraités (v. note 17)		Ch. retraités (v. note 17)		Ch. retraités (v. note 17)		Ch. retraités (v. note 17)	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Droits	854	940	303	287	2 821	2 209	3 978	3 436
Services auxiliaires	687	621	578	573	331	301	1 596	1 495
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 067	1 164	23	16	48	22	1 138	1 202
Ventes et locations	601	636	207	152	56	59	864	847
Constatation des apports en capital reportés	387	409	7	6	59	46	453	461
Divers	569	312	469	419	170	137	1 208	868
Total	4 165	4 082	1 587	1 453	3 485	2 774	9 237	8 309

GLOSSAIRE

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2018-2019. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. Voir Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Partenariats publics-privés : Partenariats conclus avec le secteur privé pour développer, moderniser et remplacer l'infrastructure vieillissante de l'Ontario. En vertu de ces partenariats, les ministères provinciaux ou les propriétaires de projets établissent l'objet et la portée d'un projet, tandis que le secteur privé finance et exécute la conception et les travaux de construction. Généralement, la province paie l'entreprise du secteur privé à la fin du projet seulement. (« Public-Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et assez rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) :

Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Rapport annuel : États financiers consolidés de la province, y compris les annexes et les tableaux justificatifs. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (« Broader Public Sector »)

Swaption : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario, Perspectives économiques et revue financière et Finances de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des charges et des revenus pour l'exercice à venir.

Le document Perspectives économiques et revue financière consiste en une mise à jour de mi-exercice des prévisions de charges et de revenus du gouvernement.

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente des perspectives révisées pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document Perspectives économiques et revue financière et du rapport sur les finances de l'Ontario, visitez le site Web du ministère des Finances, à <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez <https://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez <https://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/ecaccts/>.